

LA FORGE

Organe central du Parti Communiste des Ouvriers de France

www.pcof.net

Mensuel n°659 - Mars 2024

Prochaine parution : Mardi 9 avril 2024

2€

Le 8 Mars
Manifestations et grève
pour défendre les droits
des femmes



Le 9 Mars
Manifestations en soutien
au peuple palestinien



Le 18 mars
Mettons nos pas dans
ceux des Communards



Crise agricole en système capitaliste p. 5-6
Ukraine : Bilan de deux ans de guerre p. 14

"Prolétaires de tous les pays unissez-vous !"

Nos terrains de mobilisation en ce mois de mars

Le mouvement des paysans ne fait certes plus la « une » des grands médias, mais les problèmes de fond demeurent. Ces problèmes, que nous continuons à aborder dans ce numéro, ce sont la course à la rentabilité, la mécanisation à outrance, la concurrence qui fait rage, pour conquérir les marchés et dresser les paysans et les peuples les uns contre les autres, les grandes inégalités de revenus, de vie, et la poursuite de la liquidation des petites exploitations, sans parler des épouvantables conditions de travail des ouvriers agricoles payés au smic... Ce sont les conséquences du système capitaliste impérialiste qui impose ses lois à l'agriculture, nationale et internationale.

L'unité de façade entre les entrepreneurs à la tête de vastes exploitations et les paysans littéralement pauvres et ceux qui s'en sortent à peine n'existe que sur les photos du salon de l'agriculture.

Les rencontres, sur les blocages, devant les supermarchés, entre travailleurs, militants syndicaux et militants paysans, notamment ceux de la Confédération paysanne, ont permis de mieux comprendre les enjeux, les intérêts et les ennemis communs. Comme le dit le paysan qui témoigne dans ce journal, « les problèmes se croisent ; les ouvriers ne posent pas seulement les problèmes des ouvriers et les paysans ne se posent pas seulement les problèmes de paysans. On est obligé de se poser le problème dans son ensemble ».

Ce mouvement a, en quelque sorte, permis de tisser des liens d'unité entre ouvriers, petits paysans, consommateurs des milieux populaires, certes de façon encore limitée, souvent « locale », mais importante du point de vue du développement de la lutte de classe. Il vient s'ajouter au vaste front de lutte, ouvrier et populaire, qui s'est constitué dans la mobilisation contre la réforme des retraites.

Face à cela, Macron et son premier ministre multiplient les provocations et les attaques : 10 milliards de réductions budgétaires qui vont affecter en priorité les budgets sociaux : l'hôpital, où les décès aux urgences se multiplient, par manque de personnels ; l'éducation, où l'accueil des enfants handicapés est devenu mission impossible. Ils prétendent que l'inflation est pratiquement jugulée et refusent toute hausse du smic, décrètent la limitation des hausses de salaires et veulent « libérer » les patrons des seuils sociaux. En toute logique capitaliste, ces mesures vont encore gonfler les profits des monopoles.

On ne touche pas au budget de guerre, ou alors à la marge ; il faut accélérer et renforcer la production d'armes, essayer de la faire financer par l'épargne du livret A, préparer la jeunesse à prendre part à une guerre en Europe, en la sensibilisant aux questions de la défense, via notamment le SNU. Macron tient des propos dangereux, quand il lance, à l'emporte-pièce, l'idée d'envoyer des troupes en Ukraine.

C'est chaque jour une nouvelle provocation, pour occuper l'espace médiatique, jouer sur la peur et semer la confusion, en faisant du « en même temps » sur tous les sujets. Comme se réclamer du combat de Manouchian et de ses camarades communistes résistants, antifascistes, lors des cérémonies de panthéonisation, et faire passer une loi anti-immigrés inspirée des thèses de l'extrême droite.

Pour garder le fil de la lutte de classe, de la défense des intérêts ouvriers et populaires, pour voir comment soutenir les peuples qui luttent pour se libérer de la tutelle du colonialisme, du néocolonialisme, sans s'appuyer sur une puissance impérialiste contre l'autre, il faut avoir des critères et des références claires. Notre parti, qui fête, le 18 mars, l'anniversaire de la Commune de Paris et celui de sa création, en 1979, met en avant et applique les critères du marxisme-léninisme, dans les combats et les fronts de lutte d'aujourd'hui.

Il s'adresse à toutes celles et ceux qui se battent contre l'exploitation et les conditions de travail de plus en plus dures, pour arracher des indispensables augmentations de salaires...

Il s'adresse à la génération de militants, de femmes et d'hommes, souvent des jeunes, qui sont en train de s'engager dans la solidarité avec la lutte du peuple palestinien.

Il s'adresse aux démocrates, anticolonialistes, internationalistes, qui prennent le parti du peuple Kanak et défendent son droit à l'indépendance alors que le pouvoir colonial français manœuvre et veut faire passer de façon discrète des réformes constitutionnelles qui reviennent sur des dizaines d'années de lutte du peuple kanak et de tous ceux et celles qui partagent son combat.

Il s'adresse à tous les militants et militantes qui se mobilisent contre ce système « broyeur de vies », destructeur de l'environnement, promoteurs d'idées réactionnaires, de politiques racistes, et leur propose de lutter ensemble pour rompre avec ce système, pour se débarrasser du système capitaliste impérialiste, pour construire le socialisme. ★

« 8 mars 2024 : Face aux attaques du gouvernement, des droites et extrêmes droites, partout les femmes résistent ! Grève féministe ! »

Depuis 1911, le 8 mars est une journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Cette année, un appel, lancé par une cinquantaine d'associations féministes et syndicats, soutenu par une vingtaine de formations politiques, dont notre parti, invite à faire du 8 mars 2024 une journée de grève et de mobilisations : journée de « solidarité avec les femmes du monde entier », pour dire « NON à la réaction, NON à l'extrême droite », demander « la hausse des salaires, la revalorisation des minima sociaux, la construction massive de logements sociaux », réclamer « l'abrogation des lois qui pénalisent les chômeurs·euses et les bénéficiaires du RSA, ... la revalorisation des métiers féminisés (éducation, soin, nettoyage...), l'égalité salariale, l'interdiction du temps partiel imposé, la transformation des CDD en CDI. Nous voulons la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités », exiger des moyens et notamment la réouverture des centres IVG pour que le droit à l'avortement, que le gouvernement entend inscrire dans la constitution, ne reste pas un principe mais soit un droit accessible à toutes les femmes, dire « Stop aux violences sexistes et sexuelles »...

(<https://www.grevesfeministe.fr/8-mars-2024/>)



Les femmes de ménage de la société Elior en grève à Grenoble depuis le 23 février sur le site des Impôts

Abonnement à La Forge - Tarifs pour la France

Version électronique (pdf) : 26 € - Pli ouvert (version papier) : 28 €

Pli fermé : 35 € - Abonnement avec soutien : 40 €

Chèque à l'ordre de : **Société En Avant** - 15 cité Popincourt - 75011 Paris

Macron veut « réarmer » le Capital » contre les travailleurs

L'effet « Attal » n'a guère duré. Il a fallu un mois de négociations pour compléter le gouvernement soi-disant « resserré », autour d'un important pôle économique néolibéral (Le Maire) renforcé, notamment avec le volet « énergie ». Il renforce ses prérogatives, au détriment du « pôle transition écologique » de Béchu, qui voit ses prérogatives et ses moyens réduits, mais qui « récupère » le logement, à travers le ministre délégué, Kasbarian, auteur de la loi « anti-squat » dénoncée par toutes les associations qui luttent pour le droit au logement. Le cap sécuritaire, anti-immigrés, est maintenu avec Darmanin, toujours à l'intérieur et aux Outre-mer (et donc toujours encore en charge du dossier Kanaky).

A. Oudéa Castéra ne pouvait pas rester à l'éducation nationale, vu l'ampleur de la contestation que cela suscitait ; elle garde les JO et le sport, mais est remplacée par Belloubet, ex-garde des sceaux dans le premier quinquennat Macron. Depuis sa nomination, celle-ci louvoie pour faire passer la réforme des « groupes de niveau » au collège, très largement refusée par les enseignants, les associations de parents d'élèves, les directeurs.

Nouvelles attaques contre les travailleurs et les masses populaires

Le Maire répète depuis des semaines qu'il faudra réduire l'endettement de l'Etat, en pratiquant des réductions

budgétaires. Après avoir annoncé une prévision de croissance moindre que celle que le gouvernement Borne avait envisagée (1 % au lieu des 1,4 % prévus), il a laissé tomber le chiffre de 10 milliards d'économies à réaliser dans le budget qui avait été voté à l'époque via un 49.3. Pratiquement tous les secteurs sont touchés, en particulier les secteurs liés à l'écologie. Le message politique est clair : l'argent public doit continuer à aller aux secteurs stratégiques. Et il n'est pas question de taxer les profits des monopoles qui ont encore battu de records : EDF, TotalEnergies, Renault, Stellantis, Airbus ..., qui rétribuent grassement les actionnaires et les dirigeants.

Pour les dirigeants des grandes entreprises, l'inflation est une question dépassée. Autrement dit, il n'est pas question d'augmenter les salaires au-delà des « propositions patronales », bien en dessous de l'augmentation des prix des produits de grande consommation. C'est ce qui explique les mouvements de grèves qui se multiplient dans de nombreuses entreprises, car les travailleurs n'acceptent pas ce diktat des monopoles, encouragés par le gouvernement.

Le Maire veut également lancer une autre attaque, qui cible cette fois les seuils sociaux qu'il veut réévaluer à la hausse, dans le but d'alléger « les contraintes » qui pèsent sur les entreprises lorsqu'elles dépassent certains effectifs. Sont notamment plus particulièrement visées, les PME de plus de 50 salariés. D'autres dispositions sont prévues dans le document

préparatoire à cette réforme, pour faciliter les négociations dérogatoires des accords de branche, au niveau des entreprises. Il a été préparé en concertation avec le patronat, avant que Macron ne lance son offensive sur le thème du réarmement de l'économie. Attal, quant à lui, veut engager une nouvelle réduction des allocations chômage, pour obliger les chômeurs à accepter des emplois de plus en plus précaires. Cet acharnement à vouloir réduire les allocations, à faire des économies sur les budgets sociaux, n'a qu'un objectif : drainer l'argent public vers les secteurs stratégiques pour l'oligarchie : l'armement, les grands travaux trustés par les monopoles, la construction de centrales nucléaires, l'aéronautique

Le crise agricole est toujours là

Macron a cru pouvoir « faire son show » au salon de l'agriculture et s'est mis en difficulté autour de la question du « grand débat » et de l'invitation qui aurait été faite aux Soulèvements de la terre. La FNSEA en a pris prétexte pour refuser de participer à un tel « débat », et Macron a dû démentir cette invitation. En fin de compte, il a pu faire une « déambulation » sécurisée dans le salon. Celui-ci marque une certaine « pause », mais les catégories de paysans qui ne vont pas se retrouver dans les mesures qui ne satisfont que les « gros », ne vont pas juste « rentrer chez eux ». Le combat collectif

qu'ils ont engagé et la sympathie et le soutien qu'ils ont gagnés auprès des travailleurs et des milieux populaires, sont des points d'appui pour la poursuite de leurs luttes. Elles sont aussi un encouragement pour de nombreux travailleurs, de syndicalistes ouvriers, à poursuivre leurs propres combats, pour les salaires, contre la répression antisyndicale, contre la précarisation et l'aggravation de l'exploitation capitaliste.

Macron voit le RN dans toutes les contestations : il est dans la contestation paysanne à travers la Coordination rurale, il serait le seul à dénoncer la guerre en Ukraine, il serait le seul à contester la construction européenne. Bref, il rejoue l'affrontement Macron / Le Pen à l'approche de chaque échéance électorale. Cette fois-ci, ce sont les européennes.

Que M. Le Pen, son parti et toute la mouvance d'extrême droite essaient de « récupérer » les différentes contestations, pour les mettre derrière leur projet réactionnaire, xénophobe, nationaliste, anti-immigrés et liberticide, est un fait. Et il faut bien évidemment en être conscient et combattre cette entreprise de mystification. Mais il faut surtout développer ces résistances, développer la solidarité ouvrière et populaire avec ces combats, et faire grandir la contestation de fond du système capitaliste impérialiste. ★

Sur l'instrumentalisation macronienne du combat de Manouchian et de ses camarades

Les cérémonies autour de la panthéonisation de Missak et Mélinée Manouchian, auxquelles ont été finalement associés les autres membres du groupe FTP-MOI, ont suscité beaucoup de réactions. Il est vrai qu'il n'est pas anodin d'entendre parler de la résistance communiste, du rôle joué par le PCF dans le combat contre le nazisme, et surtout de celui des résistants « étrangers », sur les médias nationaux, dans la bouche de représentants actuels de la bourgeoisie, y compris Macron.

On avait envie de crier « Pas lui » ! Pas celui qui « en même temps » fait voter une loi anti-immigrés, dont la philosophie reprend les thèmes de l'extrême droite, pour ne prendre que la dernière loi réactionnaire qu'il a fait passer.

Mais il y a surtout son instrumentalisation du combat mené par Missak Manouchian, ses camarades et son

parti, qui est grave et réactionnaire. Cette instrumentalisation consiste à ériger la défense de la nation française comme leur valeur cardinale, absolue, qui devrait l'être encore davantage aujourd'hui. Une idée est revenue en boucle : « Ils sont morts pour la France, alors qu'ils étaient étrangers ». C'est évacuer le combat contre le nazisme, contre la bourgeoisie collaboratrice, l'Etat fasciste français - le régime de Pétain - et surtout le combat pour renverser le système capitaliste, qui a produit le fascisme, le combat pour le socialisme qui, à l'époque, était incarné et défendu par l'URSS.

Bien sûr, ce n'est pas Macron, le défenseur acharné du néolibéralisme, le représentant des intérêts de l'impérialisme français, qui allait se revendiquer de tout cela. Là encore, on dira, « pas lui » ! Comme le souligne le commentaire sur l'hommage,

le 25 février, à Rino Della Negra (1), membre du groupe FTP-MOI et fusillé avec son camarade M. Manouchian : « cela montre l'importance de faire connaître tous les enjeux du combat des FTP-MOI, des communistes, des antifascistes et de ne pas laisser ce passé glorieux aux mains des manipulateurs de l'histoire ».

Mais il faut aller plus loin encore dans la dénonciation de l'instrumentalisation macronienne. Il a placé cet hommage dans sa rhétorique autour du thème du « réarmement ».

Tout y passe : la nation, l'économie, le civisme, la science, l'industrie, la recherche, l'université et jusque et y compris la démographie. Il ne manque que le « réarmement moral », tel que l'exalte « Gabriel Marcel, le maître à penser de Paul Ricœur, dont se revendique Emmanuel Macron » (2)

Ce terme peut être pris « à la lettre » : pas un jour sans référence

au besoin d'augmenter les capacités militaires de l'impérialisme français, à coups de dizaines de milliards, sans « petite phrase » sur la nécessité de se préparer à participer à la guerre, comme il vient de le faire en évoquant l'envoi de troupes en Ukraine. L'obstination à mettre en place le Service National Universel (SNU), en l'incluant dans toute la batterie de mécanismes d'encadrement militaire de la jeunesse, montre que c'est la jeunesse qui est visée.

De tout cela, nous tirons la conclusion qu'il y a besoin de clarté dans les critères, dans les références et dans les intérêts à défendre. ★

(1) <https://www.pcof.net/hommage-a-rino-della-negra-a-argenteuil-2/>

(2) « Réarmement, histoire d'une notion », *Le Monde* 14 février. De M. O. Bherer.

Des économies de 10 Milliards d'euros sur le budget de l'Etat !

Alors que le gouvernement prépare sa loi de finances 2024, ses services de prévision économiques tablaient sur une croissance de 1,4 % du PIB. Début 2024, ils ont dû revoir leurs prévisions à la baisse. Et si l'administration de Bercy table maintenant sur une croissance à 1 % (ce qui, d'après les spécialistes, est très optimiste), Le Maire a décidé de tailler dans les dépenses prévues pour ramener le déficit public à 4,4 % du PIB.

Ce ne sont pas les profits exorbitants des entreprises du CAC 40 (voir ci-dessous) qui vont être mis à contribution, non, il n'est toujours pas question d'y toucher ! Le dogme néolibéral qui sert de boussole à la politique économique des gouvernements qui se succèdent leur interdit de s'en prendre à eux !

Ce sont donc encore les budgets sociaux qui vont être ponctionnés. Le décret d'annulation de 10 Mds de crédit dans le budget 2024, signé le 21 février, paraissait au journal officiel le lendemain. Ces 10 Mds affecteront, pour moitié, certaines politiques publiques et, pour moitié, l'ensemble des ministères.

La mission la plus touchée par l'annulation de crédits est celle « Écologie, développement et mobilité durables » avec une annulation

de 2,13 milliards d'euros. Cette coupe budgétaire impacte notamment les dispositifs d'aide aux ménages destinés à les accompagner dans la transition énergétique (MaPrimeRénov', chèque énergie, aides à l'acquisition de véhicules propres).

Parmi les coupes les plus importantes figurent aussi les missions « Travail et emploi » : 1,1 milliard de crédits en moins ! Si tous les arbitrages ne sont pas faits, il est déjà question de raboter le Compte Personnel de Formation (CPF), la dotation aux Centres de formation des apprentis (CFA) et les fonds pour le plan d'aide aux chômeurs et jeunes peu qualifiés.

Les missions « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » connaissent respectivement des annulations de 691 millions d'euros et de 904 millions d'euros. Ces annulations de crédits représentent pour la recherche presque 3 % de son budget total, alors qu'Emmanuel Macron s'était engagé en décembre dernier à « continuer de (lui) donner plus de moyens ». (1). Le budget vie étudiante sera impacté à hauteur de 125 millions d'euros alors que la précarité étudiante s'étend.

L'enseignement public du premier degré et du second degré, premier

budget de l'Etat, et ministère de la « mère des batailles » selon les mots du premier ministre, Gabriel Attal, seront amputés respectivement de 138,3 millions et 123,5 millions.

L'enveloppe budgétaire la plus mise à contribution est celle consacrée à la « vie de l'élève », sur laquelle sont payés les personnels de vie scolaire ou les accompagnants d'élèves en situation de handicap - AESH - diminué de 261,8 millions. Si l'on ne connaît pas encore précisément les postes qui seront affectés par ces ponctions financières, les syndicats enseignants ont d'ores et déjà vivement protesté.

Les coupes dans les missions « Solidarité, insertion et égalité des chances » s'élèvent à 300 millions, ce qui correspond à près de 10,3 % du budget 2024 alors que pour la « défense », les 107 millions d'euros de moins correspondent à seulement 0,17 % de son budget. Au journal *Le Monde* qui a interpellé le ministre sur ces chiffres, ce dernier a répondu : « tous les ministères sont mis à contribution, à hauteur de leurs capacités », et que le coût de la guerre en Ukraine et le contexte géopolitique « rendraient non crédibles de fortes annulations de crédits ».

L'annulation de 736 millions d'euros sur la **mission « Cohésion des**

territoires » touche des politiques publiques comme l'aide à l'accès au logement (-300 millions d'euros) ou l'urbanisme, les territoires et l'amélioration de l'habitat (-358 millions d'euros).

La mission « Santé » perd 70 millions d'euros, répartis sur les programmes « Protection maladie » et « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».

Ce sont donc les budgets de secteurs clés (transition écologique, logement, éducation, santé,...) qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des masses populaires et de la jeunesse qui vont être impactés négativement.

Si ces 10 milliards d'euros de crédits annulés s'ajoutent aux 16 milliards d'économies déjà inscrites dans le budget de 2024, le ministre délégué chargé des comptes publics, Thomas Cazenave, a déjà annoncé que, pour faire encore plus de coupes budgétaires, le gouvernement pourrait déposer « un budget rectificatif à l'été ». Rappelons aussi que ce budget a été adopté après le recours par E. Borne d'un 49,3. ★

(1) Le programme qui finance les organismes de recherche, comme le CNRS, l'Inrae, l'Inserm ou Inria, se voit amputer de près 5 %.

2023 : 100 milliards pour les actionnaires du CAC 40

Au moment où tombaient les résultats mirobolants des groupes du CAC 40, le ministre de l'économie Bruno Le Maire annonçait une coupe sombre de 10 milliards d'euros dans le budget de l'Etat qui venait pourtant d'être adopté à coup de 49,3.

10 milliards en moins alors que les monopoles du CAC avaient déjà annoncé à l'issue du premier semestre 2023 des profits record, malgré qu'ils n'aient augmenté que d'un petit 7 % par rapport aux six premiers mois de l'année 2022. En 2022, rien que sur les six premiers mois, ils avaient progressé de plus de 25 % et pour l'année 2021, à l'issue de la période covid, ils dépassaient de 33 % ceux de 2019.

Sur les six premiers mois de l'année 2023, avec près de 11 milliards d'euros de profits engrangés (en hausse de 37 % par rapport à 2022), **le groupe Stellantis** devançait déjà les autres groupes du CAC 40. Il était suivi par **TotalEnergies** qui, malgré le repli des prix du pétrole et du gaz et de la baisse de 20 % de son chiffre d'affaires, réussissait à dégager 9 milliards d'euros de bénéfices. **LVMH** complétait le trio de tête avec 8,5 milliards d'euros de profits (en hausse de 30 %)

De son côté, le secteur financier, toujours sur ces six premiers mois de 2023, **BNP Paribas, la Société Générale, le Crédit Agricole et AXA** avec la hausse des taux, l'augmentation des frais bancaires... ont dégagé quelque 16 milliards de bénéfices, plus que les champions du luxe.

Rien que sur les six premiers mois de l'année 2023, le CAC 40 avait progressé de 40 %. Stellantis, TotalEnergies, LVMH, BNP Paribas et AXA concentraient la moitié des profits réalisés par les quarante premiers grands groupes.

La clôture de l'exercice de l'année 2023 allait donc se faire en beauté pour les actionnaires et les détenteurs du Capital.

Le cours de l'action Stellantis a poursuivi sa progression pour atteindre plus de 60 % par rapport à l'année dernière et la rémunération de son PDG est passée à 36,5 millions d'euros ! Avec une capitalisation boursière de 67 milliards d'euros, le groupe dépasse celle de Volkswagen, de BMW et de Mercedes-Benz.

Le cours de Renault a, lui, fait un bond de 19 %, celui d'Airbus de 26 %, de Safran de 37 %, d'Air liquide de 33 %, et celui de Saint-Gobain de 45 %.

Les investisseurs financiers se sont

tournés largement vers l'industrie, là où le taux de profit devenait plus intéressant du fait des « aides » de l'Etat, de la généralisation des nouvelles normes, de l'élévation du niveau des prix et de la baisse des salaires réels.

Ainsi le groupe **Schneider Electric**, « le champion tricolore de l'efficacité énergétique » a vu son cours de bourse progresser de 39 %, lui permettant de dépasser les 100 milliards de capitalisation. Ancien leader dans la fabrication de disjoncteurs et de matériel électrique, devenu aujourd'hui un leader mondial du numérique et de la dé-carbonation, il profite à plein de la crise de l'énergie, équipe les industriels, les entreprises ou les bâtiments en systèmes plus économes en énergie et est très présent dans l'électrification de l'économie.

Son nouveau directeur général, Peter Herweck, vient d'expliquer au journal *Les Echos* qu'à chaque nouveau projet d'usines de batteries « pouvoir capter quelques millions d'euros » et d'ajouter : « les entreprises vont devoir énormément augmenter la puissance de leurs centres de données et de leurs calculateurs pour faire tourner les modèles, et ça tombe bien, nous sommes présents sur toute la chaîne :

rack à serveurs, alimentation électrique, refroidissement, etc. »

Il a rejoint six autres poids lourds du CAC 40, LVMH (367 milliards), l'Oréal (241 milliards), Hermès (202 milliards), TotalEnergies (148 milliards), Sanofi (113 milliards) et Airbus (110 milliards).

Sur l'année 2023, année où l'Etat a repris 100 % du capital d'**EDF**, l'entreprise a réalisé un bénéfice net de 10 milliards d'euros : « des résultats exceptionnels ». L'essentiel de ces 10 milliards servira à réduire la dette de l'entreprise qui, comme l'indique le PDG, M. Rémond, « (...) est l'objectif prioritaire à court terme, pour être dans la meilleure forme possible au moment d'aborder notre parcours d'investissements ». C'est-à-dire pour pouvoir bénéficier des meilleurs taux d'emprunts possibles (besoins d'investissements estimés à quelque 25 milliards par an) pour répondre, entre autres, au projet de construction de six nouveaux réacteurs nucléaires en France, mais aussi d'autres installations à l'étranger. Précisions : avec 50,1 térawattheures d'exportations net de courant en 2023 vers ses voisins européens, la France a repris sa première place d'exportatrice que la Suède lui avait ravie en 2022. ★

Monde agricole : une crise profonde

La colère du monde agricole a continué de s'exprimer à l'occasion du salon de l'agriculture. Elle a de multiples sources : hausse du coût du carburant ou des engrais, revenus en berne, sécheresse et autres catastrophes climatiques en série, concurrence de produits étrangers moins chers et de moindre qualité, retards dans le paiement des aides européennes de la Politique agricole commune (PAC), toujours plus d'administratif à remplir et de normes à respecter...

La question du revenu, nous l'avons écrit dans nos articles du journal de février, est l'une des revendications centrales d'une partie importante de ceux et celles qui se sont mobilisés sur les barrages ou dans les actions contre les grandes surfaces et/ou les monopoles de l'agroalimentaire (Lactalis et C°).

Mais comme le souligne plusieurs spécialistes du monde agricole, l'éruption de cette colère, qui couvait depuis plusieurs mois déjà, recouvre un malaise plus profond, certains le caractériseront même d'existential. En effet, le monde agricole a profondément changé - c'est une évidence - mais surtout la paysannerie est une classe en déclin. Dans une tribune au monde, le sociologue B. Hervieux,

parlant de la profonde transformation du monde agricole, écrit :

« Cette modernisation signe le triomphe de la productivité du travail, mais elle s'est effectuée au prix d'une casse sociale et environnementale dont on commence seulement à prendre la mesure. Plus de la moitié des terres qui se libèrent aujourd'hui vont à l'agrandissement d'exploitations existantes, souvent sous des formes sociétaires. Au regard des mouvements en cours, il y aura moins de 300 000 exploitations dans dix ans. »

Et il ajoute : « Une partie des agriculteurs partagent un sentiment de vulnérabilité lié à leur déclin démographique. Ils voient leur métier se transformer et craignent de disparaître, notamment au profit d'entreprises aux allures de firmes. » Car si le nombre de fermes s'effondre, la surface moyenne des exploitations s'agrandit. D'ici 2030 - dans seulement six ans - un quart des agriculteurs devrait partir à la retraite, libérant ainsi 6 millions d'hectares de terres agricoles, soit 23 % des surfaces cultivées en France. « Il y a un risque d'aller vers un modèle agricole de plus en plus industrialisé, piloté par des agri-managers », estime Coline Sovran, autrice d'un rapport de l'association « Terre de liens ».

Ce constat montre que la question du modèle de production agricole, des politiques qui l'orientent, au niveau national ou européen, est posée. Alors, certes, les mesures annoncées par Macron et le gouvernement Attal peuvent calmer dans l'immédiat la colère ; elles ont répondu à certaines des revendications qui se sont exprimées. Si le pansement appliqué peut momentanément apaiser, il sera impossible de satisfaire, à moyen et long terme, à la fois la petite paysannerie laborieuse et les grandes entreprises agricoles intégrées à l'économie capitaliste dont les intérêts sont défendus par la FNSEA.

Les mesures prises répondent d'abord aux exigences de la FNSEA

Ce syndicat puissant, majoritaire dans toutes les institutions du monde agricole, a certes relayé et pris en compte les revendications de l'ensemble du mouvement, condition pour en garder la direction et pour préserver sa domination aux prochaines élections des chambres d'agriculture en 2025 ; il a manœuvré pour garder sa place de premier, voire unique interlocuteur du gouvernement ; et veille à ce que SES revendications soient satisfaites.

Sur les 120 revendications portées par

la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs, une soixantaine ont été exaucées. Toutes vont dans le sens de favoriser le modèle d'une agriculture intensive et productiviste : affaiblissement des normes environnementales, extension des exonérations patronales, recours facilité aux saisonniers étrangers et même ristournes fiscales pour la cession des très grosses exploitations à de jeunes exploitants...

La crise touche tous les pays agricoles de l'UE

Depuis fin janvier, la Commission a annoncé deux trains de mesures pour tenter de répondre au mouvement de contestation qui, elles aussi, vont dans le sens de satisfaire la grande production agricole : exonération d'obligations de mise en jachère jusqu'en juin 2025 ; mise en pause des plans de réduction des produits phytosanitaires. Elle a proposé, le 22 février, un nouveau paquet qui sera détaillé en mars. Pas suffisant disent les agriculteurs qui maintiennent la pression. Lundi 26 février, plus de 900 tracteurs ont convergé à Bruxelles, venant de toute l'Europe, alors que les ministres de l'agriculture européens se réunissaient. ★

Sur les accords de « libre échange » et la « concurrence déloyale »

L'agriculture, comme tous les secteurs économiques, est soumise aux lois du système capitaliste impérialiste dont elle est un rouage important. Ces lois s'appliquent aussi bien à la production agricole qu'aux échanges nationaux et internationaux. Elles ont permis le développement des grandes exploitations agricoles capitalistes et des monopoles de l'agroalimentaire et ont accéléré la liquidation de la petite production agricole. C'est ce qui fait que ça n'a pas de sens de parler de l'agriculture en général et des paysans en général et qu'il est important d'aborder les questions à l'aune des contradictions du système capitaliste impérialiste, avec un point de vue de classe.

C'est sous cet angle que nous allons aborder succinctement les questions de la responsabilité de la « concurrence internationale » dans la crise actuelle.

Il faut préciser d'entrée que cette concurrence internationale n'est pas le fait des petits paysans d'Afrique, d'Amérique latine, de l'Europe et notamment de l'Europe du Sud... mais des monopoles agroalimentaires de ces pays. Et que ces petits paysans sont eux-mêmes victimes de ces monopoles, qui les chassent de leurs terres.

La PAC a favorisé la grande agriculture d'exportation, hautement concurrentielle

Pendant des années, notamment à partir des années 1950-1960 et jusqu'au début des années 2000, l'impérialisme français s'est développé comme « une grande puissance agricole et agroalimentaire », pour devenir, comme le souligne le rapport du plan, « la première puissance agricole européenne et une puissance exportatrice de classe mondiale » (1). C'est la Politique agricole commune (PAC) qui a joué un rôle essentiel dans le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'exportation. En 2019, c'était encore le « troisième poste d'excédent commercial, derrière l'aéronautique et le spatial, les produits chimiques et les cosmétiques et parfums ». Constatant une baisse de ces « excédents commerciaux », le rapport propose d'accélérer la concentration des exploitations, de réduire les « charges fiscales, sociales et environnementales... », de quoi satisfaire les dirigeants de la FNSEA.

Autrement dit, les tenants de cette agriculture capitaliste impérialiste sont les principaux acteurs et profiteurs de cette concurrence exacerbée. Ni les petits paysans, ni les consommateurs des milieux popu-

laire n'ont d'intérêt en commun avec eux.

Sur les accords de « libre échange de l'UE »

Les dirigeants politiques et les représentants des grandes firmes agricoles, des monopoles de l'agroalimentaire se plaignent que la commission européenne de l'UE leur impose « trop de normes », ce qui favorise les importations des pays qui ne les appliquent pas. La commission leur a déjà donné partiellement satisfaction en réduisant voire en supprimant ces normes !

L'UE a signé 70 accords bilatéraux de libre-échange avec des Etats, notamment d'Afrique, et s'appête à en signer avec le Chili et le Kenya. Les conséquences dramatiques pour les paysans de ces pays sont largement documentées depuis des années et d'importantes luttes ont été menées dans ces pays contre ces « accords » impérialistes.

C'est avec ces mouvements et les organisations de lutte de ces pays qu'il faut développer la solidarité. ★

1. « La France est-elle une grande puissance agricole et agroalimentaire ? » Document du Haut Commissariat au Plan de juillet 2021.

La surexploitation des « saisonniers »

Dans ses interventions, Attal a notamment insisté sur la nécessité d'exonérer de charges sociales patronales les emplois saisonniers agricoles. Cette question est peu abordée, alors que le nombre de saisonniers précaires dans l'agriculture ne cesse d'augmenter. Ils représentent 57 % des 1,3 million de salariés de tous les secteurs. Ils sont payés au smic, et l'exonération de charges amplifie le phénomène de smicardisation (1) et les accidents du travail mortels explosent (2) Ce sont souvent eux qui effectuent les épandages de pesticides. Si les grandes firmes agricoles ne sont pas les seules à les exploiter, ils « apparaissent en définitive plus proches des 26 % d'agriculteurs vivant sous le seuil de pauvreté, toujours actifs aux champs, que des chefs d'entreprises qui sont à la tête de grandes exploitations prospères » (3).

1. Voir l'article « Désmicardiser la France », dans *La Forge* de février 2024.

2. En 2023, les morts de vendangeurs saisonniers dans les vignes de Champagne l'ont montré.

3. Voir l'étude d'A. Magnan, de l'Institut de recherches économiques et sociales sur les saisonniers en agriculture.

« Le capitalisme conduit l'agriculture dans une impasse »

Echange avec un paysan savoyard

Militant de la Confédération paysanne, Denis, 54 ans, travaille seul sur une ferme d'une cinquantaine d'hectares en Savoie (en vallée). 25 bovins (vaches, génisses et veaux) destinés à la production de lait, 25 porcs élevés en plein air ; une production de céréales pour nourrir son cheptel et du blé pour faire de la farine avec mouture à la ferme : « une agriculture paysanne, avec certification biologique ». Il a accepté de parler pour La Forge de son métier et « des impasses dans lesquelles le capitalisme a conduit l'agriculture ».

Des dégâts sociaux considérables

90 % des paysans ont disparu. Certains comparent ces pertes d'emplois aux effets sociaux cumulés de la crise de la sidérurgie et des charbonnages réunis. Aujourd'hui, on te vend une agriculture 2.0 où tu perds la maîtrise de ton métier. L'électronique est partout dans la ferme. Ton tracteur te coûte 200 000 euros, mais tu ne peux plus le réparer quand il tombe en panne. On t'envoie sur ton smartphone un message pour te dire le moment où tu dois traiter, la dose de produit que tu dois utiliser... ! Comme dans les usines, la machine a dépossédé les paysans de leurs

savoirs et de leurs savoir-faire. C'est la "modernité" ?

Une agriculture toujours plus gourmande en capitaux

L'agriculture est devenue comme l'industrie lourde, avec des besoins en capitaux énormes et peu de valeur ajoutée. On a atteint un seuil. La plupart des paysans ne peuvent plus aller plus loin. 80 % de la valeur de leur production est consommée pour payer le matériel, les produits de traitement, les services (conseils, comptables, banques, assurance...). La réponse de Macron pour soi-disant sauver l'agriculture, c'est le triptyque numérique, génétique, robotique : les grands groupes industriels qui se sont engraisés en nous vendant du gazole et de l'électricité, vont continuer à s'enrichir en nous vendant des microprocesseurs ! La mainmise du capital sur l'agriculture se fait aussi via le rachat du foncier par des sociétés par actions et des fonds de pensions. C'est ce type d'agriculture que favorise la PAC : les aides européennes étant réparties en fonction du nombre d'hectares de l'exploitation, 80 % d'entre elles vont aux 20 % des agriculteurs les plus riches.

Un vaste système de prédation

La valeur ajoutée par le travail des paysans est récupérée par la transformation et la distribution, avec la domination de méga groupes. On a vu se constituer des monstres comme Lactalis ou Invivo avec un pouvoir énorme. L'agrobusiness, qui a ses relais dans les instances politiques et étatiques, s'en sort toujours en socialisant les pertes et en privatisant les profits. En 2014, quand la production s'est effondrée, les grands céréaliers ont fait pression pour que les autorités lâchent du lest sur les quotas laitiers, ce qui a créé plus de débouchés pour les tourteaux. (1)

Et une crise climatique « qui vient sacrément compliquer les choses »

L'été, mes vaches sont en alpage : si on les garde ici, elles souffrent trop de la chaleur qui, par ailleurs, assèche les prairies. Les paysans et les agriculteurs doivent brutalement revoir leurs cultures en fonction de ce dérèglement climatique qui va très vite. Cette agriculture intensive très mécanisée accentue les catastrophes climatiques : dans le Nord-Pas-De-Calais, par exemple, elle a fait disparaître l'élevage, et donc les prairies humides ; elles ne peuvent plus jouer leur rôle d'éponge et cela aggrave la situation quand il y a des inondations.

Des problèmes posés à l'ensemble de la société

Ce n'est pas étonnant si la crise agricole arrive maintenant en lien avec les surcoûts de l'énergie. Les process agricoles en consomment de plus en plus, directement ou indirectement (les engrais azotés sont fabriqués à partir de gaz naturel). Le capitalisme est incompatible avec une agriculture respectueuse des hommes et de la nature. Il conduit à des impasses dans tous les domaines. Il a laminé la paysannerie. Il détruit la biodiversité, épuise les réserves en eau, menace la santé des paysans et des consommateurs... C'est un problème pour l'ensemble de la société et cela oblige à se poser les questions de fond. C'est l'aspect positif de la situation. Les problématiques se croisent. Les ouvriers ne se posent pas seulement les problèmes d'ouvriers, les paysans ne se posent plus seulement les problèmes de paysans... Il y a plus de convergences, car on est obligé de poser le problème dans son ensemble. ★

1- Fabriqués pour l'alimentation animale à partir de résidus solides de grains, souvent présentés sous forme de granulés.

L'agriculture dans le système capitaliste

Sous le capitalisme, avec le développement des sciences et des techniques, la productivité de l'agriculture et de l'élevage a considérablement augmenté. Des semences et des plans soigneusement sélectionnés, parfois génétiquement modifiés, traités chimiquement, sont cultivés sur des sols travaillés avec des outils modernes et enrichis par des engrais. Sélectionnées elles aussi pour leur capacités à produire le plus possible, les espèces animales domestiquées sont nourries, voire gavées, pour grossir le plus vite possible quand elles sont destinées à la production de viande. Dans les pays riches industrialisés, cela a permis d'éradiquer les grandes famines qui pendant des siècles ont régulièrement décimé les populations. Mais ce développement est générateur de crises de plus en plus violentes. Alors que l'agriculture et l'élevage de subsistance ont quasiment disparu pour laisser la place à la production de marchandises agricoles soumises à la loi de la valeur, le secteur connaît régulièrement des phases de surproduction. C'est le cas, par exemple, aujourd'hui dans le secteur viticole avec l'arrachage de nombreux hectares de vignes, notamment dans

le bordelais où les plus grands crus sont épargnés, ce qui conduit à une concentration toujours plus grande de la production et de la propriété. C'est la demande sur le marché qui oriente la production et non les qualités nutritives des produits, leur capacité à répondre aux besoins des populations par une alimentation saine. Peu importe, dans ce cas, s'il s'agit de substances nocives, de viandes gavées de médicaments ou de légumes bourrés de pesticides... ! Les conséquences de cette « malbouffe » sont graves en termes de santé publique : obésité, maladies cardio-vasculaires, cancers... Les maladies professionnelles sont également nombreuses parmi les agriculteurs exposés aux produits phytosanitaires qu'ils ont été poussés à utiliser.

Ce type d'agriculture intensive, qui s'est généralisée après la Seconde Guerre mondiale, ne met pas seulement en péril ceux qu'elle est censée nourrir. Elle épuise les sols, menace les réserves hydrauliques, détruit les équilibres écologiques, affecte la biodiversité, entrave la pollinisation, accélère le dérèglement climatique qui se retourne contre elle et contre toute la population.

Sous le capitalisme, la terre s'est progressivement transformée en ce que Marx appelle « la terre-capital », lorsque de nouvelles mises de capital viennent s'ajouter à une terre déjà elle-même transformée en moyen de production. La majeure partie des paysans restent nominativement des « exploitants agricoles indépendants », propriétaires ou locataires de leurs terres et de leurs outils de production, mais le recours massif aux intrants, en amont, et le poids croissant de l'industrie agro-alimentaire, en aval, les enferment sous la domination des monopoles de l'agrochimie (comme Monsanto racheté en 2016 par Bayer) et de l'agro-industrie (comme Lactalis, cible des dernières actions de la Confédération paysanne). Ce sont ces monopoles et les banquiers (les agriculteurs faisant partie des professions les plus endettées) qui accaparent la majeure partie de la valeur qu'ils produisent.

Au moment de la révolution bourgeoise de 1789, la France comptait plus de 18 millions de paysans (67 % de la population totale). En 1946, ils n'étaient plus qu'un peu plus de 10 millions (25 % de la population totale). Aujourd'hui le nombre

d'exploitations en activité est tombé sous le seuil des 400 000 et le nombre des personnes employées dans l'agriculture est passé en dessous de 800 000 (496 400 chefs d'exploitation, 93 500 conjoints ou parents, 171 400 salariés permanents selon les Chambres d'agriculture). La libéralisation du commerce mondial a profité aux plus gros qui ne sont pas seulement « victimes » des importations à bas prix, mais qui sont aussi exportateurs aux dépens de paysans d'autres pays. Les grandes exploitations agricoles qui, selon l'Insee, assuraient en 2016, 87 % de la production agricole, sont de plus en plus convoitées par des fonds d'investissement qui finissent définitivement d'intégrer l'agriculture dans le système capitaliste. Le modèle d'agriculture dominant n'est pas seulement le résultat des « politiques agricoles » (commune ou nationale) qui ont accompagné cette évolution. Il découle de la logique implacable d'un système – le système capitaliste-impérialiste – qui étend la domination du capital à tous les domaines de la production, aux dépens de l'avenir et de l'humanité et de la planète. ★

Remise en cause du droit du sol à Mayotte

La situation à Mayotte est catastrophique. Seul département français au sein de l'archipel des Comores*, il est aussi un département abandonné de la métropole, en grave manque d'eau, d'infrastructures, de soins, d'emplois pour la jeunesse... Aux crises sociales importantes qui l'ont secoué, les gouvernements de la puissance néocoloniale ont toujours répondu par des mesures administratives. La présence d'un grand nombre d'« étrangers » (Comoriens à 95 %) a été le prétexte aux restrictions du droit des étrangers tel qu'il est appliqué jusqu'à présent en France.

Cette remise en cause du droit du sol à Mayotte, outre qu'elle ne réglera rien aux graves problèmes économiques et sociaux que connaît l'île, crée un régime d'exception pour un département français et ouvre la boîte de pandore pour élargir cette exception à l'ensemble du territoire français.

En 1995, les « visas Balladur », obligent les Comoriens à se munir d'un visa pour venir à Mayotte et les délais de demandes d'asile ou de saisie de la justice sont raccourcis, ce qui permet d'expulser avant que le juge n'ait eu le temps de statuer sur la légalité de la procédure. C'est toujours dans ce sens que le

gouvernement Macron-Darmanin prétend agir, attribuant la responsabilité des problèmes sociaux au nombre d'étrangers « illégaux » à Mayotte.

La loi dite Darmanin a été votée grâce aux concessions réactionnaires du gouvernement faites à la droite et à l'extrême droite. Y figurait notamment un recul du droit du sol, droit qui accorde jusqu'ici la nationalité automatique à toute personne née sur le sol français. Il faudrait désormais qu'une demande soit faite à leur majorité par les jeunes dont les parents sont étrangers.

Pour l'instant le Conseil Constitutionnel, pour des questions de forme, a retoqué les articles les plus choquants.

Autant dire que cela laisse les mains libres au gouvernement pour les faire repasser dans une future nouvelle loi. La loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », toujours porteuse de graves atteintes aux droits des étrangers sans les articles incriminés a d'ailleurs été rapidement promulguée par E. Macron, le 26 janvier, dès le lendemain de la décision du Conseil Constitutionnel.

Darmanin s'est emparé à nouveau de cette question pour proposer une révision constitutionnelle en 2024 qui supprimerait ce droit du sol à Mayotte spécifiquement. Il a remis

dans l'actualité un sujet dont la droite et l'extrême droite se sont à nouveau emparées pour répandre un venin raciste.

C'est un signal clair envoyé pour affirmer qu'il n'abandonnerait pas son projet établi en symbiose avec les forces les plus réactionnaires.

Darmanin a fait expulser sans délai, moins de 12 heures après son interpellation, l'imam Mahjoubi qui vivait en France depuis 40 ans. Cette expulsion, à ses dires, serait « la démonstration que la loi immigration, sans laquelle une telle expulsion aussi rapide n'aurait pas été possible, rend la France plus forte ». Une expulsion qui repose uniquement sur l'interprétation des déclarations de l'imam, et qui n'a pas laissé le temps de procéder à une défense du mis en cause et à une décision de justice. De la part de Darmanin, il y a une mise en scène autour de cette loi immigration, puisque la loi CESEDA (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) de 2016 permettait déjà d'obtenir le même résultat, expulser des étrangers protégés par leur arrivée en France avant 13 ans et parents d'enfants mineurs au motif de « comportements de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de l'Etat ». Pour le GISTI, « Darmanin fait son autopromotion,

mais la loi n'était pas nécessaire ».

Tout le gouvernement est à l'œuvre pour appliquer avec le même empressement des mesures de contrôle et d'interdiction spécifiques aux étrangers de confession musulmane.

Arrivée depuis peu au ministère de l'Éducation nationale, N. Belloubet vient de décider de la fermeture en septembre 2024 d'un établissement privé musulman, le collège Avicenne, en raison d'un financement opaque. « C'est contraire à la loi de 2021 anti-séparatisme. » justifie-t-elle.

En revanche, la tolérance est plus grande vis-à-vis des établissements des autres confessions, dont de nombreuses dérives de tous ordres ont été mises à jour, notamment à la suite de l'affaire Stanislas, où un rapport accablant pointait un univers sexiste, homophobe et autoritaire, sans intervention aucune du ministère de l'Éducation nationale.

De la loi séparatisme à la loi immigration - intégration - asile c'est une politique de plus en plus marquée par les positions de l'extrême droite qui est mise en œuvre. ★

* L'Assemblée générale de l'ONU a rappelé et confirmé à de nombreuses reprises l'appartenance de Mayotte à l'État comorien.

Loi immigration : Le « pourrir la vie » continue

Certes, le Conseil Constitutionnel a retoqué 35 articles de la loi Darmanin. Pour autant, la loi promulguée dans la foulée est une des plus restrictives en matière d'immigration : elle durcit entrée, droit au séjour, éloignement, rétention, asile, nationalité... De plus, ce texte remet en cause le droit au séjour de personnes qui sont établies en France depuis très longtemps et accentue encore la criminalisation des étrangers.

Obtenir un droit au séjour de longue durée ?

Pour de nombreux migrants, le niveau de maîtrise de la langue française, encore relevé, sera un objectif inatteignable. Si la loi présente ces mesures comme un facteur d'intégration, en réalité bien des migrants seront écartés de toute possibilité de régularisation. En effet, pour l'accès à une carte pluriannuelle et une carte de résident, il faut réussir un examen sur les valeurs et principes de la République. Selon l'Unesco, il faut au moins 3 000 heures de formation à un adulte non scolarisé pour savoir lire et écrire. Un barrage impossible à franchir pour tous ceux qui ont du mal avec l'écrit, et notamment bien des femmes, plus

souvent analphabètes ou très peu formées. Et, souligne la défenseure des droits, « la mesure proposée par le Gouvernement ne prévoit aucune exception liée à l'âge, à l'état de santé ou au handicap ».

Régularisation par le travail ?

La Loi reconnaît aux préfets un pouvoir discrétionnaire pour accorder à titre exceptionnel, comme aujourd'hui, une carte de séjour « travailleur temporaire » ou « salarié » dans des métiers en tension.

Néanmoins, il faudra résider depuis 3 ans en France et avoir travaillé au moins 12 mois (consécutifs ou non) au cours des 24 derniers mois, dans des métiers inscrits sur la liste des métiers en tension. La liste est restrictive, parfois déconnectée de la réalité locale ; des métiers hyper qualifiés en tension sont inaccessibles pour des migrants peu formés. Pour 2024 sont sur la liste : développeurs de logiciels et d'applications, professionnels de la santé mentale, experts en énergies renouvelables, ouvriers qualifiés du bâtiment, et aides à domicile. Quant aux travailleurs des plates-formes, la loi conditionne l'accès au statut d'auto-entrepreneur à la détention d'une carte autorisant à travailler sous ce statut.

Renouveler son titre de séjour temporaire ?

Le titre ne pourra être renouvelé que 3 fois. La quasi-totalité des titres vie privée et familiale et l'ensemble des certificats de résidents algériens d'un an seront concernés. La conséquence est terrible, un certain nombre de personnes régularisées pour trois ans au maximum redeviendront sans-papiers.

Fin de la carte de résident ?

Pour la première fois depuis la création de la carte de résident, il y a exactement 40 ans, une loi met fin à la stabilité que donnait cette carte. Pour l'obtenir, il faudra justifier d'une résidence habituelle, faute de quoi le renouvellement de la carte de résident peut être refusé.

Ainsi, des résidents en France de longue date, mais qui pour des raisons particulières (précaires, victimes de violences, n'ayant pas pu accéder à leurs documents personnels, etc.) ne parviendront pas à justifier d'une résidence habituelle en France au cours des trois dernières années, pourront basculer sur une autorisation provisoire de séjour, pouvant perdre même l'autorisation de travailler.

La loi renforce de nouvelles mesures répressives, pour mieux contrôler et expulser.

De nouveaux motifs de refus de délivrance, de renouvellement ou de retrait des cartes de séjour temporaire sont créés (fraude documentaire, infractions commises contre des élus ou des agents publics...). La « menace grave pour l'ordre public » devient un motif de non-renouvellement ou de retrait de la carte de résident. Le flou de ce qui constitue cette menace est en soi une porte ouverte aux interprétations arbitraires.

Il y a une levée de la protection contre les OQTF de certaines catégories d'étrangers (étranger arrivé en France avant ses 13 ans, conjoint de Français...), sauf pour les mineurs.

Or, il y a pléthore d'OQTF, émises sans vérifier les situations, et dans des délais trop courts pour accéder à un défenseur afin de contester la mesure.

S'ajoutant aux difficultés déjà existantes pour faire renouveler un titre de séjour : tout numérique, fermeture des guichets, rendez-vous par téléphone impossibles... la loi grave dans le marbre reculs démocratiques, répression et attaques xénophobes supplémentaires de tous ordres. ★

La lutte pour l'augmentation des salaires continue !

Ces 100 milliards de dividendes reversés aux actionnaires et autres détenteurs de Capital par les monopoles du CAC 40 rien que pour l'année 2023 disent à leur façon le degré de l'exploitation capitaliste du travail salarié dans notre pays.

Derrière les noms connus de ces quarante grands groupes monopolistes ce sont des centaines et des centaines de milliers d'ouvrières, d'employées, de travailleuses qui, directement salariées de ces groupes ou dans le cadre de la sous-traitance, de filiales... font la richesse des Stellantis, Michelin, Danone, LVMH et autres BNP Paribas et de leurs actionnaires. C'est d'abord et essentiellement la vente de leur force de travail qui fait que ces groupes sont riches à milliards. Dans l'échange travail contre salaire, et tout particulièrement dans la production, ce qui intéresse le Capital c'est la grandeur de la valeur produite par le travail. Grandeur par essence, sur la base d'un certain développement de la productivité, inversement proportionnelle à celle de la force de travail (c.à.d. le salaire) Ce que tout travailleur aura tendance à traduire spontanément par « puisque profit il y a, et encore

plus s'ils sont importants, il faut augmenter les salaires » !

Dans la période, de nombreux syndicalistes, à la SNCF, à EDF, à Stellantis, à Renault ou à Orange... compte tenu des résultats de leurs propres groupes, ont eu tendance à reprendre la même antienne, dénonçant dans leurs tracts « *des résultats financiers 2023 en forte hausse qui ne profitent pas aux salariés* » (!). L'activité économique de la SNCF, d'EDF, de Stellantis... c'est d'abord de la production (de voitures, de transport de voyageurs y compris d'électrons... peu importe, mais de la production) et nous savons depuis Marx que plus faibles sont les salaires, plus importants sont les profits. Que du point de vue du Capital, il faut que le niveau des salaires reste le plus faible possible pour que puisse être engrangé un maximum de profit.

Autrement dit, reprenant la teneur du tract cité, avec le point de vue du syndicalisme de lutte de classe, on peut dire : c'est parce que les salariés « ne profitent pas » que les résultats de 2023 sont en forte hausse !

Que des syndicalistes puissent tirer argumentation de « bons résultats » pour, en quelque sorte, tenter d'ob-

tenir une certaine légitimité (vis-à-vis du patron) concernant les revendications salariales, revient au bout du compte à se placer sur le terrain patronal, sur celui du gouvernement qui n'ont de cesse d'invoquer « les plus ou moins bons résultats »; la « nécessité des investissements à venir »; celle « de faire face à la concurrence »... pour ne concéder au bout du compte que le moins possible et demain encore moins, parce que les résultats ne seront pas forcément au rendez-vous.

Le profit (« les bons résultats ») est le fruit de l'exploitation capitaliste. Celle de la force de travail dont la valeur aujourd'hui, encore plus qu'hier, s'est considérablement dépréciée du fait notamment de l'inflation. Ce qui fait qu'avec, y compris un salaire qui aurait augmenté en suivant les chiffres officiels de l'inflation, « le reste à vivre » (c'est-à-dire la différence entre l'évolution du revenu disponible et le renchérissement du caddie) s'est sérieusement contracté pour les ménages les plus modestes et donc pour la plus grande majorité des travailleuses.

Aujourd'hui, la bataille autour des chiffres de l'inflation et de celui de l'augmentation du pouvoir d'achat

sur l'année 2023 fait rage. D'après le ministère du travail, hors prime ou heures supplémentaires, le salaire de base aurait progressé de 0,3 % en moyenne sur le 4^e trimestre 2023 (?!). Chacun y va de ses chiffres, patronat, gouvernement, instituts plus ou moins indépendants des services de l'Etat... afin de compliquer au possible les discussions autour des NAO en cours et de celles à venir et amener les syndicalistes à lâcher prise.

Sur 421 accords signés dans le cadre des NAO pour 2024, le cabinet Etudes et Data note que la politique salariale pour 2024 est « *marquée par un recul des budgets d'augmentation, la baisse du recours aux augmentations générales et la pauvreté des mesures périphériques* ».

Les intentions patronales sont données pour pouvoir consolider « le bon résultat » pour l'année 2024 et ce en étant totalement en phase avec le gouvernement que ce soit par rapport à l'évolution et à l'avenir du smic, des minima sociaux... de la politique des salaires dans la fonction publique... qui sera en grève le 19 mars à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales. ★

La simplification des normes au service du patronat

Avec la mobilisation des agriculteurs ces dernières semaines, les discours sur le poids et la contrainte des normes, sur la nécessité de leur simplification, de la fin de leur sur-transposition entre le niveau européen et le niveau national... a rempli quasiment tout l'espace médiatique, comme étant en quelque sorte LA raison essentielle de la colère paysanne, en tout cas pour certains, davantage pour les industriels de l'agriculture que pour les paysans.

C'est dans ce contexte que B. Le Maire, lors de l'annonce de son plan d'économie budgétaire de 10 milliards d'euros, a élargi le propos au-delà du monde paysan. A son tour, il a enfourché le refrain en s'en prenant « aux normes » honnies, qu'elles soient nationales ou européennes, et le premier ministre, Gabriel Attal, de préciser que l'empilage de toutes ces « normes » coûtait... aux entreprises, chaque année, 60 milliards d'euros. Quelques jours plutôt, le 15 février, une brochette de députés et de sénateurs de la majorité, emmenée par L. Margueritte, venait de rendre son rapport sur « Quatorze mesures pour simplifier la vie des entreprises » avec en surtitre « Rendre des heures aux français » (!).

Parmi ces quatorze mesures essentiellement au profit des petites et moyennes entreprises figurent en particulier trois d'entre elles qui intéressent au tout premier chef les travailleurs et les organisations syndicales.

- Le délai pour saisir le Conseil des prud'hommes pour contester un licenciement passerait de douze mois à deux mois.

- La possibilité donnée aux entreprises de moins de cinquante salariés de déroger aux accords de branche au motif que « la mise en place de salaires minimum conventionnels pèse sur leur capacité à créer des emplois » ; il conviendrait de leur permettre de déroger provisoirement et de manière sélective aux dispositions des accords de branche, en particulier ceux concernant les minima conventionnels et le temps de travail pour un recours accru aux temps partiels.

- La révision des principaux seuils sociaux (11 salariés, 50 salariés et 250 salariés) qui fixent un certain nombre d'obligations pour les entreprises d'un point de vue administratif ou en matière de représentation du personnel. Toujours avec le même type de justification : « une deuxième vague de simplification, en

relevant d'un cran les seuils auxquels certaines contraintes s'appliquent, allégerait la charge administrative des TPE et PME et soutiendrait, in fine, l'emploi et la croissance de ces entreprises ».

La CGT et la CFDT sont rapidement montées au créneau pour dénoncer ces dispositions. Sophie Binet les présentant comme « *des lignes rouges* » qui « *devaient être écartées clairement et immédiatement* » et Maryse Léon, pour la CFDT, s'interroge : « *en quoi permettre aux PME de déroger aux accords de branche sur les salaires mini ou le temps de travail, supprimer la base de données économiques et sociales, va rendre des heures aux français ?* ».

Rendre des heures aux Français (?), pas vraiment le sujet, mais surtout permettre au patronat de ces entreprises d'exiger des salariés de travailler toujours plus et de moins bien les payer, sans aucun doute !

Le Président du MEDEF, Patrick Martin, a tout de suite déclaré suite à ce rapport : « *Nous soutenons résolument tout ce qui permettra de faciliter la vie des entrepreneurs... la modification des seuils sociaux, ce sont des mesures que nous regardons avec intérêt.* » De la même façon qu'il applaudit des deux mains l'engage-

ment de Gabriel Attal de remettre à plat la définition du Smic sous couvert de « *desmicaliser le marché du travail* », et d'intégrer le mérite et les efforts dans la définition du salaire des fonctionnaires... comme d'imposer un reste à charge aux salariés qui demandent de pouvoir bénéficier d'un congé de formation professionnelle.

Mais pour ne pas brandir plus que nécessaire le chiffon rouge avec ces quatorze mesures de simplifications face aux organisations syndicales, prendre le temps de la mise en place, mais aussi pour tenir compte de l'expérience (loi Elkomri), le gouvernement s'orienterait (là aussi) vers une expérimentation encadrée par la loi avec un certain nombre de PME. L'offensive est sérieuse. Outre le fait, qu'il n'est pas possible, parce que travaillant dans des entreprises de moins de cinquante salariés, que des travailleurs puissent voir leur temps de travail et leur salaires discutés de gré à gré avec leur employeur, l'expérience montre que de telles dispositions sous la pression patronale et avec l'appui du gouvernement finissent par se généraliser. ★

ORANO

Les luttes des travailleurs de la « conversion » de l'uranium 1/2

Notre parti milite, depuis sa création en 1979, contre l'arme atomique et pour la sortie du nucléaire civil (1). Cependant, les luttes légitimes des travailleurs du nucléaire, en France et dans le monde (y compris dans les mines), doivent être mieux intégrées dans le débat sur le nucléaire. Pour ce faire, nous avons pu échanger avec un syndicaliste CGT d'Orano, Francis Garau, ouvrier retraité de l'usine de Malvési (Aude) qui vient d'éditer ses mémoires syndicales (2). L'ouvrage retrace l'histoire de la « production amont » du nucléaire avec les nombreuses luttes ouvrières de la CGT. Ce premier article porte sur des éléments généraux de contexte. Le numéro d'avril développera leurs luttes syndicales récentes.

Uranium, de quoi parle-t-on ?

Francis nous explique. Une fois le minerai extrait des mines, il faut le « convertir » en UF4/UF6 (3) puis l'enrichir avant de pouvoir l'utiliser en combustible. Les électriciens mondiaux, pour alimenter leurs 440 réacteurs (10 % de l'électricité mondiale), produisent ou achètent du minerai et/ou font appel aux services de 4 principaux « convertisseurs » mondiaux. Orano effectue en France environ 26 % de la conversion mondiale du minerai d'uranium. L'usine de Malvési effectue

du stockage de minerai brut pour ses clients et le convertit sur demande, selon la conjoncture économique, en réalisant une première étape (UF4). L'usine de Pierrelatte au Tricastin (Drôme/Vaucluse) prend ensuite le relais et transforme l'UF4 en UF6. L'offre industrielle d'Orano permet d'intégrer aussi l'enrichissement de l'UF6 sur place à Pierrelatte. C'est ce « package » qui est vendu aux clients sur le marché mondial, bien au-delà d'EDF. « Avant Fukushima, Orano exportait 40 % de sa production pour des clients japonais par exemple. » C'est dans ce contexte de mise en concurrence internationale que s'inscrivent les luttes syndicales régulières sur les deux usines de « conversion » (emplois / salaires / sécurité) face aux enjeux patronaux de rentabilité.

La question des mines

La filiale Orano Mining possède des mines d'uranium à l'étranger : surtout Niger, Canada et Kazakhstan (4). Le livre traite la période de fermeture des mines françaises et d'ouverture des mines à l'étranger « notamment au Niger où le mot rentabilité prend toute sa signification » ; rentabilité sociale et environnementale (5) mais aussi rentabilité minière (teneur en uranium, exploitation à ciel ouvert). C'est un exemple éclatant de la domination des monopoles sur les richesses des pays dominés par

l'impérialisme français.

La manifestation de 93 contre la fermeture de la mine de Lodève (Hérault) a été violemment réprimée. La dernière mine en France a été fermée en 2001 (Haute-Vienne). Avec ces fermetures, c'est aussi la solidarité ouvrière de la filière qui a été cassée. A notre question : « Avez-vous des contacts syndicaux dans les mines d'Orano à l'étranger ? », Francis répond : « J'ai été dans certains pays pour le syndicat, mais c'est compliqué de créer des liens, le nucléaire c'est aussi du militaire, c'est très sécurisé. Au Niger, par exemple, il y a tout un encadrement militaire. »

Une nationalisation qui ne touche pas au capitalisme

Le livre de Francis explique la genèse de l'usine qui fusionnera avec Pierrelatte en 1971 (groupe Péchiney). Nationalisée sous Mitterrand puis récupérée en totalité en 1992 par COGEMA qui possédait les mines. Enfin, c'est l'absorption progressive par AREVA, devenue ORANO en 2018 et détenue à 80 % par l'État. Il est clair qu'avec la nationalisation, à aucun moment la production n'a été sortie du secteur concurrentiel international, au détriment des travailleurs. EDF, entreprise marchande, comme Orano, n'hésite pas à faire jouer la concurrence internationale (Orano ne lui fournit que 40 %

de ses besoins). A plusieurs moments, la CGT a parlé de « guerre franco-française » pour dénoncer les tensions internes au sein des composantes du monopole nucléaire français, impactant les travailleurs de la « conversion ». En 99, le Secrétaire d'État à l'Industrie leur dira clairement « les relations entre [votre employeur] et EDF sont des relations contractuelles d'ordre privée ». Francis écrit : « Pour nous il était inadmissible qu'un gouvernement de gauche laisse une telle situation [dans le] secteur public ». L'histoire de leurs luttes syndicales est donc très liée à celle des politiques nationales et européennes de libéralisation accrue du marché de l'énergie. ★

[Suite de l'article dans le journal d'Avril]

1. Notre position a été synthétisée dans une brochure : « Il faut sortir du nucléaire ! » (2011).
2. Il reste quelques ouvrages disponibles auprès de Francis : francgarau@yahoo.fr (10 €+port)
3. UF4 : Tétrafluorure d'uranium / UF6 : Hexafluorure d'uranium.
4. En propre ou via des prises de capitaux majoritaires.
5. Nous avons souvent écrit sur l'exploitation par l'impérialisme français de la mine d'Arlit qui constitue une spoliation des richesses de ce pays avec des conséquences humaines et environnementales catastrophiques.

L'école inclusive au bord de la rupture

Le principe de l'école inclusive est acté par la loi de 2005 pour l'égalité des droits. Depuis cette loi, l'accueil à l'école « ordinaire » des élèves en situation de handicap n'a cessé de croître. Ils et elles étaient 134 000 en 2004, leur nombre atteint en 2022 436 000. On devrait s'en réjouir, or cette école inclusive, actuellement, n'est bien souvent qu'une imposture. Un des motifs de la grève dans l'éducation nationale du 1^{er} février portait sur cette question, faisant le constat que pour l'école inclusive « tous les voyants étaient au rouge » !

En effet, l'inclusion souffre d'abord cruellement d'un manque de moyens, à commencer par une pénurie d'AESH qui sont devenu.es les piliers de l'école inclusive. Ces accompagnants des élèves en situation de handicap sont majoritairement des accompagnantes puisque ce métier est féminisé à plus de 95 %. Ce sont elles qui assurent la responsabilité, dans des conditions difficiles, de l'inclusion des élèves. Par des grèves très suivies et médiatisées jusqu'à un certain point, elles sont sorties de l'invisibilité, mettant le projecteur sur leurs conditions de travail, leur statut précaire de contractuelle, leur salaire

indigent au regard de l'expertise demandée, salaire plombé par des temps partiels imposés, ce qui fait que la majorité des AESH gagnent moins de 1000 euros par mois.

Face à la pénurie récurrente d'AESH, les ministres successifs ont répondu par la mutualisation via le dispositif PIAL (1) qui regroupe sous une même structure des dizaines d'écoles et établissements du second degré, pour rentabiliser au maximum le travail des AESH. Cela a entraîné une dégradation considérable des conditions de travail, les AESH devant accompagner toujours plus d'élèves, parfois en même temps, y compris avec des handicaps différents. Cette mutualisation s'est avérée aussi un leurre pour les familles, l'éducation nationale estimant qu'un élève est accompagné même s'il ne bénéficie que de quelques heures. Beaucoup d'élèves, bien que notifiés par la MDPH (2), sont sans accompagnement et parfois la scolarisation est impossible.

Par ailleurs, les places dans les établissements spécialisés (ITEP, IME) manquent, de même que les places en classes spécialisées ULIS (Unions localisées pour l'inclusion scolaire). Des élèves qui devraient être orientés dans ces établissements ou classes

sont scolarisés en classe « ordinaire », ce qui est souvent très difficile à gérer, suivant le type de handicap, notamment quand il s'agit d'enfants souffrant de difficultés comportementales. Cela se traduit par beaucoup de souffrance pour les enseignant.es souvent démuni.es aussi par manque de formation.

Concrètement, très souvent, en cas de « crise », l'AESH quitte la classe avec l'élève pour que le cours puisse se tenir. Les alertes se multiplient sur le registre santé et sécurité au travail, témoignant de comportements difficiles, voire violents. Les licenciements pour inaptitude et les démissions des AESH sont en forte augmentation, car précaires et mal payées, elles ne voient plus dans ces conditions le sens de leur métier.

Lors de la dernière conférence sur le handicap, en avril dernier, le président Macron a ouvert « l'acte 2 de l'école inclusive ». Les mesures annoncées, sans aucune concertation : transformation des PIAL en PAS (pôle d'appui à la scolarité) avec un dispositif qui permettrait à l'éducation nationale de reprendre la main sur les attributions de la MDPH et la fusion des métiers AED (assistants d'éducation – anciens surveillants

de collège et de lycée) et AESH en un seul métier ARE, ce qui montre une nouvelle fois le mépris du gouvernement. Comme si ces personnels étaient interchangeable !

Dans sa déclaration de politique générale, Attal a réaffirmé le principe de l'Acte II de l'école inclusive et a annoncé que l'Etat prendrait à sa charge l'accompagnement des élèves notifiés sur le temps de cantine. Selon lui, cela permettrait aux AESH de compléter leur temps partiel. C'est toujours la même logique du « travailler plus pour gagner plus » !

La revalorisation et la reconnaissance des AESH est une exigence qu'il faut continuer de porter avec deux revendications principales : un statut de fonctionnaire de catégorie B et un temps complet pour 24h d'accompagnement. Le 8 mars, les AESH en grève porteront haut ces revendications, avec la conscience que leur métier est emblématique d'une profession féminisée dévalorisée et sous-payée. ★

- 1- PIAL : Pôles inclusifs d'accompagnement localisés.
- 2- MDPH : Maison départementale pour les personnes handicapées.

La crise dans la Santé s'aggrave

L'hôpital public s'enfonce toujours plus dans la crise et, au centre, il y a les Urgences. Alors que l'accès aux soins se complique pour des motifs désormais bien connus : désertification médicale, pénurie de médicaments, dépassements d'honoraires, fermetures des urgences, de maternités, d'hôpitaux, obligation de passer par le 15..., une fois la porte des urgences franchie, cela ne veut pas dire une prise en charge rapide et efficace mais, au contraire, une dégradation pouvant très bien mener au décès. Les cas malheureusement ne manquent pas. Une étude récente (1) prouve d'ailleurs qu'une nuit passée sur un brancard augmente de près de 40 % le risque de mortalité pour un patient de plus de 75 ans. Ce risque pouvant être multiplié par deux pour les personnes plus dépendantes. Le groupe de patients, ciblé par l'étude, qui a attendu au moins une nuit sur un brancard, représente 46 % de surmortalité par rapport aux autres. Derrière les chiffres, ce sont autant de familles endeuillées, qui perdent un proche arrivé aux urgences avec des problèmes légers, et restent souvent sans réponse de la part de l'adminis-

tration hospitalière face à ces décès « inattendus ». Certaines portent plainte. Mais, signe supplémentaire de l'aggravation de cette crise, les personnes âgées ne sont plus les seules victimes. Lucas, 25 ans, est mort aux urgences de Hyères, après des heures sur un brancard. A Toulouse, suicide d'un homme de 49 ans après 10 jours d'attente sur un brancard faute de lit en psychiatrie. A Bordeaux, une femme enceinte de sept mois et atteinte de la mucoviscidose a fait un choc septique et perdu son bébé aux urgences adultes de l'hôpital Pellegrin. A Étampes, un homme de 49 ans décède seul dans sa voiture après un passage aux urgences. Et tant d'autres : Cannes, Bourgoin-Jallieu, Nantes... Après avoir comptabilisé 43 décès « inattendus » en un mois (décembre 22 à janvier 23), le syndicat SAMU Urgences de France n'a pas poursuivi son recensement, estimant toutefois que ce chiffre pouvait être multiplié par 3.

La fermeture de 75 000 lits en 16 ans, avec la compression de personnels qui l'accompagne, est sans doute une des causes incontestables des situations qui mènent à ces drames.

Et malgré la crise Covid, E. Macron en a encore fermé 6 700 en 2022, alors qu'Olivier Véran affirmait en juillet 2020, après des mois de crise sanitaire, que l'État en avait « fini avec le dogme de la fermeture de lits ». Les politiques menées depuis des années, qui n'en finissent pas de considérer la Santé uniquement comme un coût qu'il faudrait contraindre, restructurer et rentabiliser conduisent à l'effondrement de tout le système et à la crise sans fin que nous connaissons. En amont de l'hôpital, l'accès aux soins est empêché : manque de médecins de ville, à qui on n'enlève surtout pas la liberté d'installation, mise en place de l'appel obligatoire au 15, on multiplie le temps pour pouvoir se rendre qui à l'hôpital, qui à la maternité. En aval, on ferme les lits. Aux urgences, on peut mourir sur un brancard.

Depuis deux ans, les infirmiers d'accueil et d'orientation (IAO) sont autorisés à renvoyer chez eux des patients, avec leur accord. Auparavant, seul un médecin pouvait autoriser une sortie. Les IAO ont un temps impari pour voir et trier les patients, tout est chronométré : dans l'hôpital entreprise, les patients sont des flux, il ne faut pas de « bloqueurs de lits », les personnes

âgées multi pathologiques dont personne ne veut.

Face à cette situation plus que chaotique et bien souvent catastrophique, les personnels soignants ne baissent pas les bras et continuent de se battre pour une Santé au service de la population, quitte à être sanctionnés comme l'ex-cheffe de service des urgences de Laval, Caroline Brémaud, qui a médiatisé et dénoncé les conditions de travail.

Le dernier Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) a été adopté via un énième 49.3 et si, le 16 février dernier, le gouvernement a annoncé une aide exceptionnelle de 500 millions d'euros, celle-ci concernera aussi bien le public que le privé, alors que les centres hospitaliers universitaires (CHU) ont chiffré à 1,2 milliard leur déficit 2023, soit trois fois plus qu'en 2022. ★

1. Menée en 2022 et publiée le 6 novembre 2023, dans la revue *JAMA Internal Medicine* par des équipes de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et de Sorbonne Université.

Ils veulent notre épargne pour financer leurs guerres

C'est en juin 2022, au salon de l'armement Eurosatory à Villepinte, que Macron a développé le concept d'économie de guerre. Depuis, il y a eu la hausse du budget du ministère de la défense, puis, en janvier 2023, l'annonce du montant de la loi de programmation militaire (2023-2030) de 413 milliards d'euros, un chiffre destiné à « frapper les esprits ». La guerre en Ukraine est constamment convoquée pour exiger d'aller plus vite, plus loin dans la militarisation de l'économie et dans le conditionnement des esprits à une guerre inéluctable en Europe, à laquelle toute la société devrait se préparer.

Pour financer ces dépenses en faveur des entreprises du complexe militaro-industriel, où un nombre limité de grands groupes dominant un secteur de quelque 4000 PME et PMI de la « base industrielle et technologique de défense (BITD) », le budget de la défense ne suffit pas. Les achats d'armes ne sont qu'une partie de ce budget des armées (1), qui concerne aussi les frais de personnels (rémunération des militaires professionnels), leur formation, l'entretien des casernes... D'où l'idée de chercher d'autres sources de finance-

ment, notamment en mobilisant les milliards de l'épargne « réglementée », dont la vocation première est le financement du logement social (2). Sont visés, le Livret A, le Livret d'Épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire - LDDS.

Les partisans de ce détournement de l'épargne pour l'affecter à l'armement ont déjà essayé de faire voter des amendements dans ce sens, sans succès (3). Cette fois, ils ont présenté un projet de loi spécifique qui sera examiné le 5 mars au Sénat, et le 14 mars, à l'assemblée nationale. Vu la composition de ces deux chambres, cette loi a toutes les chances de passer.

Un collectif d'organisations syndicales, associations, partis politiques... a lancé une adresse au ministre Le Maire « Le livret A, ce n'est pas pour l'armement, mais pour le logement social ». Cette initiative permet de dénoncer comment la militarisation s'insinue partout, de façon cachée, y compris au niveau de l'épargne populaire. C'est pourquoi, nous avons signé ce texte.

Si certains sénateurs et députés PS s'associent à cette démarche, le groupe a décidé de déposer un projet de loi pour l'ouverture

d'un livret d'épargne dédié à l'industrie d'armement ! Son rapporteur affirme crânement : « Quand Macron parle d'économie de guerre, je dis chiche, allons-y ». Quant à Le Maire, qui s'était dit opposé à l'appel au Livret A, il propose un « produit d'épargne européen ». ★

1. En 2024, le budget de la Défense s'élève à 47,2 milliards d'euros (hors pension), soit 3,3 milliards d'euros de plus que l'année précédente. Cette enveloppe représente une progression de 7,5 % par rapport à l'année 2023.

2. 60 % des encours de ces deux livrets sont gérés par la Caisse des dépôts, qui est le premier financeur du logement social. Les 225 milliards restants sont mis à la disposition des banques privées, qui en disposent à leur guise.

3. Lors de la discussion sur la LPM, puis lors de la discussion du budget 2024. Le Conseil constitutionnel a rejeté ces amendements, pour des raisons de « forme » et non de fond, comme il l'a fait pour la loi immigration.

La généralisation du SNU se précise

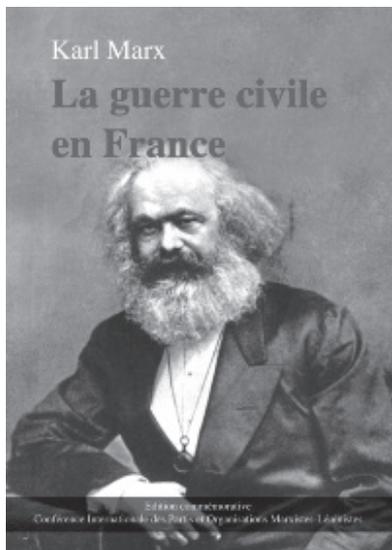
« La généralisation du SNU représente 50 000 postes d'enseignants et un million d'heures de cours perdues. » C'est ce qu'a expliqué le secrétaire général du premier syndicat des chefs d'établissement, qui concluait qu'il devait rester « volontaire » et non pas être généralisé. Comme le savent nos lecteurs, nous sommes pour son abandon pur et simple, comme le réclame le collectif « Non au SNU » dont nous sommes membres.

Lancé, en 2019, ce projet d'encadrement de la jeunesse autour des « valeurs de la république » et de l'engagement, a évolué vers une vision de plus en plus militariste, autour de la question de la « défense nationale ». Il est clair qu'elle s'inscrit dans le contexte de la « guerre en Europe », à laquelle les jeunes devraient se préparer.

Cette fois, c'est l'Assemblée nationale qui a mis en place une commission (le 14/11) et, le 26/02, une consultation « citoyenne » sous forme de questionnaire en ligne sur « le rôle de l'éducation et de la culture dans la défense nationale », avec des questions sur le SNU. Vous n'en n'avez pas entendu parler ? Le collectif « Non au Snu », et les syndicats d'enseignants et d'élèves membres du collectif n'ont pas encore été sollicités ! Ils ne manqueront pas de se faire entendre.

18 Mars 1871 – 18 mars 1979 – 18 mars 2024

La date du 18 mars est pour tous les communistes, tous les révolutionnaires, une date marquante, une référence. C'est celle de la prise du pouvoir par la classe ouvrière et le peuple de Paris qui ont tenté de construire un nouvel Etat, d'imaginer une nouvelle société par et pour les ouvriers et les masses populaires. Une expérience très courte, elle n'aura duré que 2 mois, mais qui restera dans l'histoire et en particulier dans la mémoire du mouvement ouvrier, c'est celle de la Commune de Paris de 1871.



Réédité par la Conférence internationale des partis et organisations marxistes-léninistes. Disponible à Société En Avant 15 cité Popincourt 75011 Paris
Prix : 8 € port compris

Expérience d'autant plus importante que Marx et Engels, qui l'ont vécue et suivie de près, sauront l'analyser et en tirer des leçons précieuses pour tous ceux qui, hier comme aujourd'hui, se battent contre l'exploitation capitaliste et réfléchissent à l'organisation d'une nouvelle société. (1)

Ces leçons serviront un demi-siècle plus tard aux communistes russes, organisés dans le Parti communiste bolchevik (PCb), qui les mettront en pratique en octobre 1917 et dans les années qui suivront. Elles leur serviront d'autant qu'un autre théoricien de la révolution, Lénine, aura développé et enrichi les leçons tirées par Marx, tenant compte du développement du capitalisme au stade impérialiste, ainsi que celles tirées de la révolution russe de 1905. (2)

Les principales leçons de la Commune de Paris

Dans notre journal *La Forge* d'avril 2021 (3) nous écrivions : « La nécessité de briser l'appareil d'Etat bourgeois pour constituer une démocratie ouvrière et populaire de type nouveau, et se saisir de ce pouvoir pour "exproprier les expropriateurs" et transformer la base

économique de la société, sont deux enseignements majeurs tirés par les Marxist-Léninistes de l'expérience de la Commune de Paris.

Ils sont particulièrement précieux pour renforcer notre conviction sur la nécessité et les conditions d'une rupture révolutionnaire avec le système capitaliste-impérialiste de plus en plus pourri, parasitaire et létal, marqué par la militarisation, les guerres et le renforcement, dans la plupart des pays, du caractère policier des Etats. »

L'évolution de la situation internationale et nationale, depuis la date où nous avons écrit ces lignes il y a trois ans, ne vient que trop confirmer ces caractères qui se sont encore accentués.

18 mars 1979 : fondation du PCOF

Mais la date du 18 mars revêt aussi pour nous, communistes, membres du PCOF, une signification particulière ; c'est la date qui a été choisie pour convoquer le congrès de fondation de notre parti, voulant ainsi marquer notre filiation avec les révolutionnaires de 1871, notre engagement « à mettre nos pas dans ceux des Communards », à suivre leur exemple.

Si la société d'aujourd'hui n'a plus grand-chose à voir avec celle de 1871, l'exploitation de la classe ouvrière, la spoliation des masses travailleuses et des peuples, leur oppression perdurent. La machine d'Etat bourgeoise, perfectionnée au cours des affron-



tements avec la classe des exploités, reste un appareil qui garantit aux exploités leur domination et la défend. C'est pourquoi les leçons de la Commune de Paris restent valables, et en particulier celles qui touchent à la question de l'Etat. ★

1. Expérience synthétisée dans un livre essentiel : *La Guerre civile en France*.
2. Autre ouvrage essentiel : *L'Etat et la révolution*.
3. Les articles publiés dans notre journal à l'occasion du 150^e anniversaire de la Commune en 2021 ont été rassemblés dans une brochure que l'on peut se procurer à l'adresse des éditions En Avant.

Réponses à quelques questions sur le PCOF

Quand nos camarades sont présents dans les mobilisations ouvrières et populaires avec nos drapeaux, notre journal, nos autocollants et badges, nos mots d'ordre, ils sont souvent interpellés par des participants, jeunes ou moins jeunes, qui ne connaissent pas notre parti et qui leur posent des questions. Et ce sont les mêmes questions qui reviennent régulièrement :

Qu'est-ce que signifie le « O » de PCOF ?
Vous êtes un courant du PCF ? Vous êtes trotskystes ? Ça veut dire quoi « marxiste-léniniste » ?
Depuis quand existez-vous ?
Avez-vous des liens internationaux ?

Pas toujours facile, dans le cadre d'une manifestation, de s'arrêter pour discuter...

C'est en prenant en compte ces situations que notre parti a conçu un petit feuillet de présentation qui permet de répondre de façon synthétique aux principales questions qui nous sont posées.

Ce feuillet sert de base de connaissance aux camarades qui nous rejoignent, même si, bien sûr, ces camarades approfondissent cette

connaissance dans le cadre de leur organisation dans le parti, notamment durant la période de stage.

Ce feuillet est présent sur nos tables de vente lors des activités militantes (manifestations, rassemblements, meetings) mais il peut aussi servir dans le travail du parti au quotidien. Par exemple, quand nous échangeons avec un collègue au travail, avec une personne de

notre entourage familial ou amical, le feuillet peut servir à lui présenter le parti ; il servira alors de base à un échange ultérieur pour approfondir certaines questions et nous sert aussi à continuer à préciser les questions sur lesquelles il est important de répondre.

Nos militants doivent donc veiller à avoir ce feuillet en nombre suffisant, en avoir sur eux quand ils savent qu'ils vont être en contact avec des personnes, des militants, qui peuvent être intéressés à connaître notre parti.

Les lecteurs occasionnels ou plus réguliers du journal, les nouveaux abonnés peuvent également y trouver de l'intérêt. Le feuillet peut alors être inclus dans leur numéro !



Quelques citations sur les leçons de la Commune de Paris

Nous espérons qu'elles donneront envie à nos lecteurs de lire les ouvrages dont elles sont extraites.

Marx : « Mais la classe ouvrière ne peut pas se contenter de prendre tel quel l'appareil d'Etat et de le faire fonctionner pour son propre compte. » « Son véritable secret [celui de la Commune -ndlr] le voici : c'était essentiellement un gouvernement de la classe ouvrière, le résultat de la lutte de classe des producteurs contre la classe des expropriateurs, la forme politique enfin trouvée qui permet de réaliser l'émancipation économique du travail. » (1)

Engels : « Comme l'Etat est né du besoin de refréner des oppositions de classes, mais comme il est né, en même temps, au milieu du conflit de ces classes, il est, dans la règle, l'Etat de la classe la plus puissante, de celle qui domine au point de vue économique et qui, grâce à lui, devient aussi classe politiquement dominante et acquiert ainsi de nouveaux moyens pour mater et exploiter la classe opprimée. » (2)

« L'Etat n'est rien d'autre qu'un appareil pour opprimer une classe par une autre, et cela, tout autant dans la république démocratique que dans la monarchie ; le moins que l'on puisse en dire, c'est qu'il est un mal dont hérite le prolétariat vainqueur dans la lutte pour la domination de classe et dont, tout comme la Commune, il ne pourra s'empêcher de rogner aussitôt au maximum les côtés les plus nuisibles, jusqu'à ce qu'une génération qui grandit dans des conditions sociales nouvelles et libres soit en état de se défaire de tout ce bric-à-brac. » (3)

Lénine : « Les utopistes se sont efforcés de "découvrir" les formes politiques sous lesquelles devaient s'opérer la réorganisation socialiste de la société. Les anarchistes ont éludé en bloc la question des formes politiques. Les opportunistes de la social-démocratie contemporaine ont accepté les formes politiques bourgeoises de l'Etat démocratique parlementaire comme une limite que l'on ne saurait franchir et ils se sont fendu le front à se prosterner devant ce modèle en taxant d'anarchisme toute tentative de briser ces formes. » (4)

1. La guerre civile en France.
2. L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat.
3. Discours à l'occasion du 20^e anniversaire de la Commune.
4. L'Etat et la révolution.

Mayotte / Comores

Mayotte est le 101e département français, mais ce n'est qu'une petite minorité qui peut se « sentir » citoyenne de l'Etat colonial français. La grande majorité vit dans de grandes difficultés, se sentant abandonnée devant le grand nombre de migrants attirés par le niveau de vie supérieur à celui des pays de la région. La puissance coloniale n'assume pas ses responsabilités, notamment sociales, vis-à-vis des Mahorais, n'apportant périodiquement que des réponses répressives qui ciblent invariablement « l'immigration sauvage illégale ».

Quelques repères historiques

L'archipel des Comores est constitué de plusieurs îles, les principales étant Grande-Comore, Anjouan, Mohéli et Mayotte. Elles ont connu plusieurs vagues de migrations : d'Afrique (Bantous), péninsule arabique (essentiellement à Grande-Comore et Maholi) et du Sud-Est asiatique (Indonésie et Malaisie) dont les populations vont principalement se fixer à Mayotte et à Madagascar, entraînant un développement culturel quelque peu différent d'avec les autres îles. Les Comores sont islamisées à partir du XIIIe siècle avec l'arrivée d'une population persane de Chiraz.

L'époque coloniale

A partir de 1505, Portugais et Britanniques établissent un important réseau de comptoirs puis de colonies le long de l'Afrique. La France s'installe dans la région à la fin du XVIIIe siècle (île Maurice, Réunion, Seychelles, et dans quelques ports de Madagascar).

En 1841, le sultan de Mayotte, sachant sa position menacée par ses rivaux des Comores soutenus par les Anglais, vend son île à la France en échange de sa sécurité et part finir ses jours à la Réunion. La conférence de Berlin (1884-1885) fixe le cadre légal de la colonisation. Madagascar et les Comores deviennent alors protectorats puis colonies françaises à partir de 1885. Les Comores offrent

aux colons et aux sociétés coloniales des perspectives et une main-d'œuvre peu chère d'anciens esclaves dans les plantations de plantes à parfums et de vanille.

En 1946, les îles des Comores, jusque-là rattachées administrativement à Madagascar, deviennent une entité administrative unie, reconnue en tant que Territoire d'Outre-Mer. En 1961, les Comores obtiennent l'autonomie ; celle-ci sera élargie en 1968. Mais au sein des dirigeants comoriens, les divergences s'accroissent, grand-comoriens et anjouanais réclamant l'indépendance. En novembre 1972, devant l'impossibilité de former un nouveau gouvernement, la dissolution du conseil général est prononcée. Le nouveau conseil est majoritairement favorable aux thèses d'Ahmed Abdallah, qui prône un accompagnement rapide de la France vers l'indépendance.

Le « non » de Mayotte au référendum de 1974 et l'indépendance des Comores

Lors du référendum du 22 décembre 1974, l'ensemble des quatre îles se prononce à 95 % pour l'indépendance, mais à Mayotte où Ahmed Abdallah, propriétaire de nombreuses terres sur l'île, est impopulaire, on dénombre

Non seulement, il n'y a jamais eu de « décolonisation » mais une succession de manœuvres et de putsch pour maintenir la domination de l'impérialisme français dans cette zone stratégique, du point de vue économique et militaire. Si nous dénonçons le colonialisme et la domination impérialiste, et que nous défendons le droit des peuples à l'autodétermination, nous dénonçons la situation de misère et la répression. Nous dénonçons aussi l'instrumentalisation raciste que l'extrême droite développe autour de la question de l'immigration.

65 % de « non » à l'indépendance. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce vote : crainte des Mahorais de se sentir marginalisés dans un système politique dominé par la Grande-Comore ; crainte de voir le droit des femmes restreint ; culture différente de la population, qui est à près de 40 % d'origine malgache et relativement moins islamisée.

Prenant prétexte de cette majorité de « non » et en opposition assumée aux règles du droit international, le gouvernement français Giscard-Chirac décide de permettre à Mayotte de rester française. C'est avant tout la position stratégique de l'île dans le canal de Mozambique qui l'intéresse. Une unité de la Légion étrangère y est toujours stationnée.

A cette décision, confirmée par le Parlement français, Ahmed Abdallah riposte en proclamant unilatéralement l'indépendance le 6 juillet 1975 et devient le premier chef d'État des Comores indépendantes. Une situation inacceptable pour l'impérialisme français. Le 3 août, il est renversé par un coup d'État commandité par la France et organisé par un de ses opposants Ali Soilih et le mercenaire français Bob Denard. Délogé de son île d'Anjouan par des militaires comoriens encadrés par des mercenaires, il s'exile en France. Il revient au pouvoir en mai 1978 par un nouveau coup d'État, toujours organisé par le mercenaire Bob Denard pour mettre

fin au régime « marxiste révolutionnaire » de Soilih. Le 23 octobre 1978, Ahmed Abdallah est élu président de la République fédérale islamique des Comores. En 1982, il dissout tous les partis politiques, crée un parti unique, l'Union comorienne pour le progrès, et instaure un régime dictatorial, encadré par les mercenaires qui contrôlent le pays. Les opposants sont systématiquement pourchassés, exécutés ou « disparus ». Il ouvre son pays aux investisseurs étrangers, surtout sud-africains, dans les domaines du tourisme et de la pêche et se met aussi au service du régime de l'apartheid pour l'aider à contourner l'embargo sur les armes.

Après l'élection de Mitterrand, Bob Denard perd l'appui de la France. Il met sur pied une Garde présidentielle et sert de premier conseiller à Ahmed Abdallah. Surnommé le « vice-roi des Comores », il est parfois considéré comme le véritable dirigeant de l'archipel, une situation de plus en plus insupportable pour Abdallah. En 1989, celui-ci est assassiné par un militaire de la garde en présence de Bob Denard qui sera acquitté de ce meurtre en 1999. La réprobation internationale qui suit cet homicide permet à la France d'imposer le départ des mercenaires et des parachutistes sont envoyés à Moroni pour assurer le maintien de l'ordre à la demande du président par intérim. ★

Mayotte

Une situation sociale et sécuritaire de plus en plus dégradée

En avril 2023, Darmanin lançait l'opération policière Wuambushu, visant à expulser les étrangers en situation irrégulière, à détruire les bidonvilles et à lutter contre la criminalité dans l'archipel. Il prétendait ainsi répondre à la demande de plus en plus pressante des élus mahorais confrontés à une situation chaotique et incontrôlable dans le département le plus pauvre de France. Mais le tollé soulevé par cette opération de police sans précédent a contraint le gouvernement à revoir ses plans. En novembre, sur fond de misère sociale, une guerre des gangs éclate dans l'île entre jeunes de quartiers rivaux, bloquant routes, écoles et centres de santé. Terrorisée, une grande partie de la population réclame une inter-

vention forte de l'Etat pour ramener la sécurité dans l'île. Plusieurs escadrons de gendarmerie sont envoyés sur place et procèdent à plus d'un millier d'arrestations. Darmanin se félicitait d'avoir procédé à 22 000 expulsions en 2023, majoritairement vers les Comores, de migrants illégaux.

Sur le plan politique, Darmanin avait introduit dans la loi Immigration, avec le soutien de la droite, de l'extrême droite... et des élus mahorais la remise en cause du droit du sol à Mayotte pour les enfants de ressortissants étrangers, mais celui-ci a été retoqué par le conseil constitutionnel (voir article p.7). Pour la plupart des élus mahorais, la revendication essentielle c'est la suppression des

titres de séjour territorialisés délivrés sur place et valables qu'à Mayotte, ce qui empêche les détenteurs de ce titre de séjour de s'installer en métropole ou dans un autre pays de l'espace Schengen. Mais pour Darmanin, pas question d'accéder à cette demande qui, selon lui, « constituerait un appel d'air » intolérable.

L'occupation du stade de Cavani, à Mamoudzou par 700 migrants d'Afrique de l'Est avait provoqué une levée de boucliers des Forces vives, un collectif soutenu par plusieurs politiciens et notables mahorais dont les principales revendications ciblent tous les étrangers, Comoriens ou Africains. Surfant sur l'exaspération de la population face à la montée de l'insécurité et une situation sociale,

sanitaire et économique de plus en plus dégradée, sur fond de pénurie d'eau potable et d'apparition de cas de choléra, elles avaient décidé de mettre la pression sur le gouvernement en organisant le blocage de routes, des navettes maritimes et de la zone portuaire. Darmanin s'est rendu à Mayotte, le 11 février pour poursuivre les discussions en vue de l'élaboration de son projet de loi pour Mayotte qui sera présenté en conseil des ministres le 22 mai prochain. Il a chassé et expulsé les 400 occupants du stade n'ayant pas obtenu le statut de réfugiés. Quelques barrages ont été levés mais la situation dans l'ensemble de l'île reste chaotique et la colère à fleur de peau. ★

Kanaky-Nouvelle-Calédonie

Non au dégel du corps électoral !

Le 27 février avait lieu au Sénat le vote concernant la loi organique de la Nouvelle-Calédonie actant le report des élections provinciales qui devaient initialement se tenir en mai 2024 au plus tard avant la fin de l'année 2024. Un report qui peut sembler anodin mais qui recouvre en fait une manœuvre particulièrement cynique du gouvernement Macron. Car, avant décembre, le gouvernement entend faire passer la loi sur la réforme constitutionnelle de la Nouvelle-Calédonie, estimant que le processus de décolonisation engagé par les accords de Nouméa en 1998 s'était achevé avec la tenue du troisième référendum d'autodétermination de décembre 2021 et la victoire du « non ».

Rappelons que ce référendum s'est tenu en pleine période covid. Afin de pouvoir respecter la période de deuil et pouvoir faire campagne puisque le pays était encore partiellement confiné, les forces indépendantistes kanaks avaient demandé le report de la consultation au début de l'année 2022. Sébastien Lecornu, le ministre des Outre-Mer de l'époque, avait refusé ce report sous prétexte que « dans une démocratie, on tient ces élections à l'heure ». Le référendum avait dès lors été boycotté par l'ensemble de la population kanak et mélanésienne à l'appel de l'ensemble des forces indépendantistes.

Aujourd'hui, c'est le gouvernement lui-même qui entend reporter les élections provinciales après le vote de la réforme constitutionnelle car celle-ci prévoit en particulier d'ouvrir le corps électoral à deux catégories

d'électeurs pour les prochaines élections.

La première catégorie concerne ce qu'on appelle les « natifs », c'est-à-dire les personnes nées en Nouvelle-Calédonie depuis les accords de Nouméa et pour laquelle le FLNKS a donné son accord. Cette catégorie représente aujourd'hui 12 400 personnes dont environ 5 500 personnes de statut coutumier.

La deuxième catégorie concerne les personnes résidant en Kanaky - Nouvelle-Calédonie depuis dix ans qui ne sont pas nées dans le pays.

Aujourd'hui, cette catégorie concerne 13 500 personnes selon les chiffres fournis par le Haut-Commissariat. Si la réforme passe, le corps électoral deviendra « glissant », c'est-à-dire que toute personne ayant atteint dix ans de résidence sera inscrite sur la LESP (liste électorale spéciale provinciale) qui permet de voter pour les élections au congrès et aux assemblées de Province. Ce sont ces élections qui sanctionnent le rapport de force entre indépendantistes et non-indépendantistes au congrès et à la présidence du gouvernement. Aujourd'hui, du fait du gel du corps électoral acté par les accords de Nouméa qui impose trente ans de résidence en Nouvelle-Calédonie pour être inscrit sur cette liste, les indépendantistes kanak sont majoritaires au congrès et dirigent le gouvernement. Si les prochaines élections provinciales se tiennent après l'adoption de la loi constitutionnelle concoctée par le gouvernement Macron, le nombre d'électeurs pourrait augmenter de 25 900, ce qui correspondrait

à une augmentation de 14,46 % du corps électoral spécial. Même en l'absence de chiffres précis par province, on peut affirmer que c'est la Province Sud autour de Nouméa et des principaux centres d'activités économiques qui accueillent les expatriés de la métropole, qui récupérera le plus grand nombre d'électeurs. On peut estimer une augmentation de l'ordre de 18 % des électeurs de la province Sud. En clair : les Kanak, déjà minoritaires dans leur propre pays, deviendront minoritaires dans les institutions le régissant.

La ficelle est grosse mais le gouvernement pense logiquement pouvoir compter sur les voix de la droite et de l'extrême droite pour faire avaliser sa réforme. Au Sénat, dominée par la droite, elle est passée sans problème avec 307 voix pour le report et 34 contre. Mais pour la première fois, un sénateur kanak indépendantiste a pu intervenir dans l'hémicycle pour expliquer les tenants et aboutissants de cette loi.

Comme le dit le Collectif Solidarité Kanaky dont notre parti est membre dans son bulletin de février 2024, **« le but recherché par le gouvernement français est le dégel du corps électoral est de mettre un terme au processus de décolonisation amorcé il y a plus de trente ans et de renouer avec les pratiques éprouvées de minorisation du peuple kanak. Ce n'est ni plus ni moins une façon de favoriser la recolonisation du territoire et l'invisibilisation du peuple Kanak ! »** ★

Meeting d'information et de lutte

Le 26 février, s'est tenu à la Bourse du travail de Paris, un meeting organisé par le collectif Kanaky Solidarité, avec la participation d'une importante délégation du FLNKS venue du pays, du sénateur indépendantiste kanak, Robert Xowie, et de responsables du Mouvement des Jeunes Kanak en France.

Les différentes interventions ont expliqué par le menu les enjeux des réformes et du « dégel du corps électoral ». Les représentants kanak et caldoches, unis dans le combat pour l'autodétermination, n'ont esquivé aucune question, faisant preuve d'une détermination calme et profonde, d'une grande écoute qu'ils tirent notamment des traditions de leur peuple. Plusieurs ont salué le travail de solidarité qui se mène en France, pour expliquer, informer, et gagner plus de forces en soutien au peuple kanak. Les jeunes kanak, conscients de ce qu'ils doivent au combat des « anciens », se sont engagés à mobiliser la communauté vivant en métropole. Le sénateur a su transmettre la force des convictions de son peuple, malgré les grandes difficultés que le gouvernement colonial français, les forces anti-indépendantistes mettent sur son chemin pour l'indépendance : « c'est dur, mais on n'abandonnera jamais » !

Visite de Darmanin en Kanaky - Nouvelle-Calédonie

Répression de la manifestation des indépendantistes

Le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer, Gérald Darmanin, s'est de nouveau rendu en Nouvelle-Calédonie accompagné de la ministre déléguée aux Outre-Mer, les 21 et 22 février dernier. Cette visite se voulait consacrée à la mise en place d'actions concernant l'environnement, l'agriculture et la sécurité routière et à la signature de contrats de développement entre l'Etat et la Province Sud. Au programme également, la visite du centre pénitentiaire de Camp-Est et du site du futur nouveau centre à Ducos, histoire de rappeler aux Kanaks que le gouvernement français se prépare à toute éventualité aux cas où ils s'aviseraient de contester la domination française sur la Nouvelle-Calédonie. Une réunion de

travail était également prévue avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Par contre, aucune réunion avec les forces indépendantistes pour discuter du projet de loi organique concernant le report des élections provinciales ni sur la réforme constitutionnelle qui prévoit notamment le dégel du corps électoral et une modification du nombre d'élus dans les différentes instances représentatives.

La Cellule de coordination des actions sur le terrain du FLNKS avait donc appelé ses militants à se mobiliser pour « ne pas laisser l'Etat Macron mépriser les acquis de la lutte d'émancipation ». Une délégation de jeunes kanaks appuyée par 500 manifestants devait remettre à Darmanin les exigences

des forces indépendantistes concernant le refus du report des élections et du dégel du corps électoral. Comme l'a rappelé Daniel Goa, président de l'Union Calédonienne, principale force du FLKS, cette mobilisation entendait « montrer à l'Assemblée nationale et au Sénat que le discours de monsieur Darmanin là-bas pour dire que nous sommes tous d'accord, c'est un mensonge ».

Mais la délégation n'a jamais pu parvenir au siège du Haussariat où se tenait Darmanin et sa ministre déléguée aux Outre-Mer, les forces de l'ordre empêchant toute approche du bâtiment et réprimant violemment les manifestants qui ont riposté. 5 gendarmes et plusieurs manifestants ont été blessés et 5 d'entre eux arrêtés.

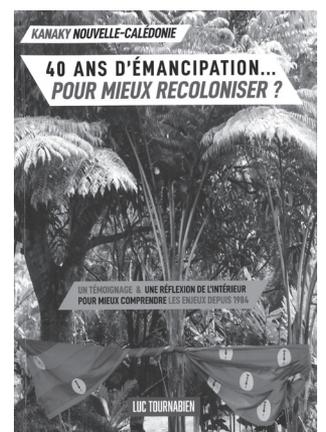
Luc Tournabien

Kanaky Nouvelle-Calédonie 40 ans d'émancipation... pour mieux recoloniser ?

L'auteur, Luc Tournabien, est un Français qui, au cours d'un tour du monde de trois ans, fait escale en Nouvelle-Calédonie. Il y entame une vie agréable, dans un milieu qui l'interroge. Mais en 1984, les forces indépendantistes qui rejettent le nouveau statut d'autonomie pour la Nouvelle-Calédonie (statut Lemoine) décident de boycotter les élections pour se faire entendre du gouvernement français et engagent un bras de fer avec ce dernier. Il découvre alors la réalité de la domination coloniale

et s'engage à fond aux côtés du peuple kanak dans sa lutte de libération. Comme il le précise, ce livre est « un témoignage et une réflexion de l'intérieur pour mieux comprendre les enjeux depuis 1984 ». Un livre qui intéressera les militants mais qui s'adresse aussi à un public pas forcément aux faits de l'histoire de la colonisation de la Nouvelle-Calédonie ni de la lutte du peuple kanak pour son indépendance.

Disponible à la Librairie Le Point du Jour
57, rue Gay-Lussac 75005 Paris
Prix 16 €



Ukraine : Les livraisons d'armes ne font que prolonger la guerre impérialiste

On pouvait s'attendre à des déclarations et des annonces fortes autour de l'anniversaire du début de la soi-disant « opération spéciale » déclenchée par la Russie contre l'Ukraine.

Côté russe, il y a eu l'interview fleuve donnée par Poutine à un journaliste étasunien classé à l'extrême droite, T. Carlson, dont une grande partie portait sur l'histoire de la Russie et de l'Ukraine, et sur les agissements des USA et de l'Otan contre la Russie : la Russie toujours attaquée directement ou indirectement par l'Occident et l'Ukraine victime de ce plan. En réitérant le caractère « existentiel » de cette guerre pour la Russie, Poutine s'adressait au peuple russe, mais surtout à tous ceux et celles qui, en Russie, critiquent ou dénoncent cette politique de grande puissance. Ils sont de plus en plus nombreux à le faire, malgré la répression du régime. La liquidation de Navalny, qui n'a pas été un opposant à cette guerre, est un avertissement cynique qui leur est adressé.

Du côté des alliés européens et otaniens de Zelensky, ce fut la signature à la chaîne de traités bilatéraux de sécurité, les annonces de nouvelles aides financières et militaires (dont 50 milliards de l'UE sur 4 ans) et les

promesses ardentes de pouvoir livrer 2 millions d'obus par an, d'ici 2025. Les 15 sites de production tournent à plein régime et T. Breton a bon espoir de faire adopter l'idée d'un grand emprunt européen « pour financer l'aide à l'Ukraine et le réarmement des armées européennes ».

Cette frénésie militariste et belliciste des dirigeants européens s'explique en grande partie par un certain désengagement étasunien en matière de livraisons d'armes à l'Ukraine. Depuis décembre, le Congrès US, dominé par les Républicains, bloque la 55^e fourniture d'armes. Cette tactique, liée à la bataille féroce entre les deux grands partis qui alternent à la tête de l'Etat, ne doit cependant pas occulter l'importance de l'engagement militaire US en Europe, comme le montrent les grandes manœuvres « Steadfast Defender » qui vont se dérouler sur quatre mois dans le Nord de l'Europe, et dont le thème principal est de tester les capacités d'acheminement les plus rapides possibles de forces et de moyens militaires depuis les USA jusqu'aux pays nordiques les plus proches de la Russie. Les Etats nordiques membres de l'Otan, notamment le Danemark, la Finlande et la Suède (toutes deux nouveaux membres de l'Otan), sont

très engagés dans ces manœuvres. Comme le dénoncent les camarades du parti frère du Danemark (APK), les sous-marins et les bombes nucléaires US sont de plus en plus nombreux dans la Baltique.

Les dirigeants de l'impérialisme US, qu'ils soient « démocrates » ou « républicains » se sont fixé un objectif : obliger les Etats européens membres de l'Otan à prendre en charge leur « défense », financièrement et militairement, tout en leur vendant des armes et tout en conservant l'Otan, en tant qu'instrument militaire aux mains de l'impérialisme US.

Macron, un dangereux provocateur

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la provocation de Macron sur la possibilité d'envoyer des troupes en Ukraine, ce qui signifie être partie prenante de la guerre contre la Russie. Désavoué par ses pairs, de Biden à Scholz, soutenu par les seuls dirigeants des Etats Baltes qui se disent menacés d'invasion par la Russie, Macron a dû rectifier ses propos, tout en refusant de se dédire. Cette polémique a mis en lumière une réalité dangereuse, à savoir que

tous les Etats qui livrent des armes à l'Ukraine sont militairement présents sur le terrain. Que ce soit à travers des conseillers, des militaires qui accompagnent le matériel, de forces spéciales ils sont présents, pour certains, depuis 2014. Que ce soit pour « maintenir une ambiguïté stratégique » vis-à-vis de Poutine (lui faire peur en disant « on est prêt à tout »), ou par calcul politique (soi-disant dénoncer la complicité du RN avec Poutine), Macron est un chef d'Etat dangereux.

Plusieurs constats s'imposent à tous les belligérants et cobelligérants : l'Ukraine n'a pas repoussé les forces russes de son territoire, la Russie n'est pas en mesure de prendre le contrôle de tout le pays. A cela s'ajoutent les « coûts » de cette guerre qui ne cessent de grimper, notamment en termes de pertes civiles et militaires, d'argent et de moyens consacrés à l'alimenter.

Sur le terrain, la situation militaire a tendance à se « figer » le long des 1000 km de front, constamment bombardé pour empêcher toute offensive, de part et d'autre. La conclusion à tirer de cette situation, c'est qu'il faut arrêter cette guerre de repartage impérialiste ! Arrêter de livrer des armes ! ★

Mobiliser contre cette guerre, sur des bases anti-impérialistes

Il est clair que les mobilisations du 24 février contre la guerre en Ukraine n'ont pas rassemblé massivement en France, y compris celles qui ont comme thèmes principaux le soutien à l'Ukraine et la condamnation de la Russie. Pourtant, en Allemagne, il faut noter que des milliers de personnes ont manifesté à Berlin et dans plusieurs villes pour dénoncer les livraisons d'armes à l'Ukraine et les positions bellicistes de la coalition au gouvernement, et exiger des négociations pour mettre un terme à cette guerre. Des manifestations ont également eu lieu en Italie et dans d'autres pays, pour l'arrêt de la guerre et contre l'envoi d'armes à l'Ukraine. Même si, de façon générale, elles ont rassemblé moins de personnes que l'année dernière.

Dans les discussions, dans les enquêtes d'opinion, un grand nombre de personnes sont pour l'arrêt de cette guerre et sont opposées à la participation de leur pays à une guerre qui apparaît de plus en plus comme une guerre entre les USA, l'Europe et la Russie. Elles ne sont pas pour autant « pour Poutine » mais ne voient pas comment elles pourraient agir pour faire cesser cette guerre. Dans ce contexte de confusion qui

divise et paralyse, il est important d'affronter la complexité de la situation avec des critères et des positions claires et de favoriser les débats sur les différentes questions, avec le souci de dégager quelques points sur lesquels il est possible d'unir.

Le fait que cette guerre s'accompagne d'une accélération de la militarisation est un élément important à prendre en compte et à expliquer. Elle se traduit par l'explosion des budgets de guerre, la promotion des marchands de canons, présentés comme pourvoyeurs d'emplois, l'apologie de l'Otan et de l'Europe de la défense... et s'accompagne d'une intense offensive idéologique sur la nécessité de se préparer à la guerre, de développer « l'esprit de défense » dans la jeunesse.

Nous reproduisons de larges extraits du compte rendu du rassemblement auquel notre parti a participé à Paris.

Le comité francilien du mouvement de la paix a organisé un rassemblement le samedi 24 février à 15H, Place Edmond Michelet à Paris près du Centre Pompidou, avec les mots d'ordre suivants : Cessez-le-feu immédiat, Arrêt des livraisons d'armes et Pour des négociations de paix sous l'égide des Nations Unies.

C'est à ce rassemblement que nous avons participé.

Le même jour, se tenait un rassemblement, suivi d'une manifestation, de la République à la Nation, sur le thème du « soutien à l'Ukraine ». Plusieurs textes ont circulé pour y appeler, avec comme point commun de cibler principalement la Russie, d'éviter de dénoncer l'Otan et d'appeler à un cessez-le-feu et à l'arrêt des livraisons d'armes.

Selon les comptes rendus qui en ont été faits par la suite, cette manifestation était essentiellement « silencieuse ».

Le rassemblement à Beaubourg a rassemblé quelque 200 personnes, dont beaucoup ont suivi avec attention les différentes interventions. La compagnie Jolie Môme (1) a animé tout le rassemblement avec ses chants, ses chorégraphies et son dynamisme.

Les représentants des organisations présentes se sont succédé au micro : organisations politiques, syndicalistes, associations... avec des positions différentes, voire divergentes, sur l'analyse des causes de cette guerre. Les positions exprimées allaient d'un soutien à la Russie qui n'aurait fait que se défendre à des positions plus correctes, se démarquant de la Russie et dénonçant

l'Otan et la politique de l'impérialisme français ; toutes reprenant l'exigence du cessez-le-feu, de l'arrêt de livraisons d'armes de la part de la France.

Cette initiative de rassemblement a permis de se soustraire de la pression générale, « en faveur de l'Ukraine » et, sans éviter la confrontation, de dégager des axes de mobilisation unitaires pour imposer l'arrêt de cette guerre dont les victimes sont bien évidemment le peuple ukrainien, mais également le peuple russe. Comme nous l'avons souligné dans notre intervention, la bataille idéologique est intense, pour semer la confusion dans les têtes et pour, en fin de compte, banaliser la militarisation des esprits et essayer de faire accepter les énormes moyens financiers et matériels dédiés à l'armement, au détriment de tous les besoins sociaux. ★

1. La compagnie qui soutient les mobilisations sociales et qui a été expulsée du lieu qu'elle occupait depuis des années. Pour connaître et soutenir son combat, rendez-vous sur leur site : cie-joliemome.org.

Sénégal

« L'interlocuteur privilégié » de Macron en Afrique en grandes difficultés

Macky Sall achevant son deuxième mandat en avril, des élections présidentielles étaient prévues pour le 25 février 2024. Mais le 3 février, le président intervient à la télévision pour annoncer leur annulation. Cette annonce déclenche des mobilisations sur tout le territoire. Les manifestations sont interdites et violemment réprimées. Trois jeunes manifestants sont tués les 9 et 10 février : un étudiant de 22 ans à Saint-Louis, un marchand ambulant de 23 ans à Dakar et un jeune de 19 ans à Ziguinchor, dans le sud du pays. Ces assassinats s'ajoutent aux dizaines de personnes tuées et aux centaines d'autres arrêtées dans les manifestations qui se sont succédé depuis 2021. Le 15 février, le Conseil constitutionnel invalide l'annulation des élections, mais aucune nouvelle date n'est fixée. Le 17 février, l'opposition, qui avait dénoncé un « coup d'Etat constitutionnel », convoque une nouvelle manifestation qui est cette fois autorisée. Macky Sall fait libérer plusieurs centaines de détenus et, le 26 février, annonce un projet de loi d'amnistie générale pour les faits liés aux troubles qui ont secoué le pays depuis 2021. Tentant de calmer le

jeu, il répète à souhait que le pays a besoin de « pardon » et de « réconciliation » pour assurer un retour à la « paix » et à la « stabilité ». Mais la situation reste très incertaine. La France indique suivre « avec une vive attention la situation au Sénégal ». Elle appelle « les autorités à lever les incertitudes autour du calendrier électoral » et « encourage tous les acteurs sénégalais à travailler à l'apaisement du climat politique ». Cet apaisement est essentiel pour l'impérialisme français qui a, assurément, de quoi s'inquiéter.

La France est, en effet, le premier partenaire commercial du Sénégal (devant la Chine, le Nigéria, l'Inde et la Turquie). Même si elle voit son poids relatif décliner, elle reste également le premier investisseur étranger dans le pays. Selon l'Ambassade de France, « les filiales d'entreprises françaises et entités de droit sénégalais détenues par des ressortissants français représentent plus du quart du PIB et des recettes fiscales au Sénégal ». Plus de 250 entreprises françaises seraient présentes dans le pays et y emploieraient plus de 30 000 personnes. Parmi elles, TotalEnergies pour la



Dakar, le 17 février 2024. Manifestation pour protester contre le report des élections présidentielles.

distribution de l'essence, Orange qui domine le secteur de la téléphonie mobile, Suez revient pour le traitement des eaux usées, Eiffage pour la construction et les infrastructures routières, Auchan et sa quarantaine de supermarchés... Ce sont ces groupes qui ont été attaqués en 2021 après l'arrestation d'Ousmane Sonko (opposant « panafricain », qui dénonce la spoliation du pays, critique la domination française et en appelle à l'indépendance économique du Sénégal, ... que certains disent financé par le Qatar). D'autres formations ou leaders s'inscrivent dans le mouvement « France dégage »

dont les échos n'ont pas épargné le Sénégal. C'est d'autant plus inquiétant pour l'impérialisme français que le Sénégal, avec la Côte d'Ivoire, le Gabon et Djibouti, reste l'un des derniers pays africains acceptant encore une base militaire permanente sur son territoire. La question que les autorités françaises doivent se poser avec angoisse est : pour combien de temps encore ? La réponse appartient au peuple sénégalais qui, comme tous les peuples, aspire légitimement à vivre mieux, dans un pays libéré de la domination impérialiste. ★

République démocratique du Congo

30 ans de guerre dans une région aux ressources convoitées

Àu début des années 1990, des réfugiés rwandais, en majorité de Tutsis, fondent le Front patriotique rwandais (FPR) dirigé par l'actuel président du Rwanda, Paul Kagame. Le 1^{er} octobre 1990, ils lancent une attaque depuis l'Ouganda. La France (opération Noroît), ainsi que la Belgique et le Zaïre de Mobutu envoient des militaires au secours du président rwandais Habyarimana. Mais les forces d'opposition gagnent du terrain et le pouvoir est contraint d'ouvrir des négociations avec le FPR. Les accords d'Arusha, signé en 1993 mettent provisoirement fin à cette guerre civile rwandaise commencée en 1990. Habyarimana, qui en freine l'application, perd la vie lorsque son avion est abattu le 6 avril 1994. Plusieurs de ses ministres sont assassinés. Un nouveau gouvernement est formé avec les extrémistes du Hutu Power. Il déclenche le terrible génocide dont près d'un million de Tutsis seront victimes. La France, qui a fourni des armes et soutenu jusqu'au bout le clan Habyarimana, en porte une lourde responsabilité.

Le 4 juillet 1994, le FPR s'empare de Kigali et constitue, les jours suivants, un gouvernement sur la base des accords d'Arusha. Deux millions de Rwandais, principalement Hutus,

se réfugient au Zaïre. Des opérations militaires sont menées au Kivu, sur le territoire zaïrois contre les forces génocidaires qui s'y sont repliées et qui se livrent à de fréquentes infiltrations dans le Nord-Ouest du Rwanda. Le Rwanda et l'Ouganda soutiennent militairement l'opposition congolaise qui chasse du pouvoir Mobutu Sese Seko qui se réfugie au Maroc. Le 20 mai 1998, Laurent-Désiré Kabila accède au pouvoir au Zaïre, qui devient République démocratique du Congo (RDC). Mais en 1998, Kabila se retourne contre ses alliés rwandais et ougandais et leur demande de retirer leurs militaires. Dès lors, les relations entre le Rwanda et la RDC ne cessent de se dégrader.

En août 1998, des rebelles congolais soutenus par le Rwanda et l'Ouganda prennent le contrôle des provinces orientales de la RDC. Les forces rebelles progressent vers Kinshasa. Kabila recherche à présent l'appui des milices hutus. La guerre se prolonge jusqu'en décembre 2003.

En 2004, commence ce qui sera convenu d'appeler **la guerre du Kivu**. Elle oppose la rébellion dirigée par Laurent Nkunda, un militaire congolais tutsi, au gouvernement de Joseph Kabila qui a accédé au pouvoir après l'assassinat de son père en janvier 2001. La guerre se poursuit jusqu'en

2009, lorsqu'à la suite d'un retournement d'alliance, les autorités de Kigali (Rwanda) et de Kinshasa (RDC) lancent une opération militaire qui aboutit à l'arrestation de Nkunda. Le 23 mars 2009, un traité de paix est signé entre le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) de Nkunda et le gouvernement de Joseph Kabila.

En 2012, estimant que cet accord n'a pas été respecté, les ex-rebelles tutsis du CNDP créent le Mouvement du 23 mars-M23 et reprennent les armes. Une guerre larvée se poursuit, avec une intensification des combats depuis 2022.



Coltan sanglant !

Présentées comme des conflits ethniques entre Tutsis et Hutus, ces guerres ont pour toile de fond les rivalités pour le contrôle des richesses minières d'une région qui regorgent de diamants et de métaux précieux. C'est le cas notamment du coltan, indispensable à la fabrication des ordinateurs et des smartphones, également utilisé pour la construction des avions, fusées et missiles, du fait de sa résistance à la chaleur et à la corrosion : entre 60 % et 80 % des

réserves de ce métal se situeraient en RDC et tout particulièrement au Kivu. Le Rwanda et la RDC et leurs alliés respectifs régionaux se disputent le contrôle de ces zones minières. Les divers groupes armés en sécurisent l'exploitation et l'acheminement au profit des grandes firmes étrangères. Ces guerres, qui ont déjà fait un nombre incalculable de victimes, sont attisées par les rivalités entre puissances impérialistes, avivées aujourd'hui par les ambitions de la Chine qui a signé des contrats avec la RDC pour l'exploitation du cuivre et du coltan. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que la « Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo » soit totalement impuissante. ★

Palestine / Israël

Israël de plus en plus isolé

Après avoir ravagé les deux tiers de la bande de Gaza, Israël menace encore d'envahir Rafah où elle avait acculé les Gazaouis fuyant le nord. Avec trente mille morts dont plus de douze mille enfants, la qualification de « génocide en cours » s'impose de plus en plus largement. Chaque semaine, ou même chaque jour, apporte son lot d'horreurs, de l'assassinat d'une femme enceinte par un sniper à la centaine de morts et millier de blessés par les tirs de soldats israéliens sur une foule affamée dans l'attente d'une distribution d'aide alimentaire. Aide alimentaire que l'armée israélienne ne laisse passer qu'au compte-gouttes et qui laisse délibérément des colons juifs extrémistes empêcher sa livraison et la détourner à leur profit. La volonté de se débarrasser définitivement des Gazaouis est patente que ce soit par les bombardements ou les conditions inhumaines dans lesquelles elle maintient les 1,3 million d'habitants de la bande entassés dans la moitié sud de Rafah depuis l'anéantissement du nord de

la ville. L'occupant a détruit toutes les minoteries et boulangeries de la ville et empêche la maigre aide humanitaire d'entrer dans la bande de Gaza, poussant certains habitants jusqu'à manger de l'herbe quand ils en trouvent.

Mais aujourd'hui la situation est telle que les voix sont de plus en plus nombreuses pour dénoncer les crimes d'Israël comme tels, y compris au niveau institutionnel, et le soutien international à Netanyahu est de plus en plus remis en cause. Mi-février, un rapporteur spécial de l'ONU sur place déclarait que les privations des besoins fondamentaux comme la nourriture, l'eau, l'assainissement allaient conduire à la pire catastrophe des dernières décennies et participe d'un « génocide sans aucun doute ». La Cour Internationale de Justice a de nouveau sommé Israël de se conformer à ses obligations pour empêcher le génocide à Gaza ; des dizaines d'audiences y ont eu lieu que ce soit sur les conséquences juridiques de l'occupation depuis 1967 ou dans le cadre de l'accusation faite

à l'Allemagne par le Nicaragua de participer au génocide en coupant ses aides à l'UNRWA. Même du côté des alliés jusqu'ici indéfectibles, ce soutien devient de plus en plus difficile à assumer et les positions commencent à évoluer. Aux Etats-Unis, le Pentagone a publié un rapport estimant à 25 000 le nombre de femmes et enfants morts dans les attaques israéliennes, ce qui dépasse les estimations même du Hamas, et les services secrets du pays remettent officiellement en cause les accusations portées par Israël contre l'UNRWA, accusations qui avait provoqué le mois dernier une suspension des subventions par de nombreux pays (dont la France !) à cette agence encore plus fondamentale aujourd'hui avec la menace de famine et d'épidémies. Même si les Etats-Unis ont encore imposé leur veto au dernier vote exigeant un cessez-le-feu, la diplomatie américaine se montre de plus en plus active dans la négociation d'une trêve et vient d'accepter pour la première fois de s'associer à des largages directs d'aide humanitaire sur Gaza.

Même la France, par la voix de son ministre des affaires étrangères, juge Israël « comptable » d'une situation humanitaire « injustifiable ».

Cette évolution est due en partie à la pression populaire du mouvement de solidarité international qui, au long de ces derniers mois, ne s'est pas essouffé mais a évolué, prenant de nombreuses formes en plus des manifestations, mobilisant des secteurs syndicaux et massivement la jeunesse. Les peuples refusent que ces massacres soient perpétrés « en leur nom » et dénoncent la complicité de leurs gouvernements, l'exprimant puissamment contre la voix des médias officiels, parfois de manière tragique comme l'a fait ce soldat américain en s'immolant par le feu devant l'ambassade d'Israël à Washington pour dénoncer le génocide en cours à Gaza et la complicité des USA. ★

**Stop au Génocide !
Cessez-le-feu immédiat et
pérenne !
Sanctions contre Israël !**

Un mouvement de solidarité qui s'ancre dans la durée

En France, notre parti a participé activement à plusieurs initiatives construites à partir des collectifs unitaires locaux qui se sont formés autour de l'AFPS. Depuis l'attaque d'Israël en octobre dernier, ils se mobilisent sans faiblir pour exiger un cessez-le-feu. De grandes conférences ont été organisées dans certaines villes en particulier avec Salah Hammouri. Cet avocat franco-palestinien a pu apporter à la fois une analyse politique de la situation, la nature colonialiste du projet sioniste, et un témoignage de la vie quotidienne et du combat au jour le jour des Palestiniens et de son propre engagement. Il insiste sur l'importance de la solidarité internationale rappelant qu'il existe deux leviers dans cette lutte, « résister en Palestine » et « isoler Israël ». A Strasbourg, ce sont plus de 400 personnes qui se sont réunies dans la grande salle de la Bourse et ont pu continuer le débat autour de la table tenue par nos militants. Dans la salle des fêtes d'Echirolles près de Grenoble, ce sont 550 personnes qui, malgré l'interdiction préfectorale (tombée un quart d'heure avant !), ont pu écouter et poser des questions à Salah et au journaliste Alain Gresh. A la bourse du travail de Toulouse, c'est un cycle de conférences avec Alain Gresh, Hala Abou Hassira, l'ambassadrice de Palestine en France originaire de Gaza, ou encore Khaled Benboutrif, médecin qui vient de passer quinze jours à Gaza qui s'est

tenu ce mois de février.

Les initiatives culturelles aussi se multiplient comme à Toulouse, Tours, Paris,... que ce soit lors d'initiatives ponctuelles ou de quinzaines culturelles. Elles sont l'occasion de remettre sur le devant de la scène le peuple Palestinien et son combat à travers sa culture littéraire, musicale, picturale, cinématographique ... vivante et combative et de susciter le débat.

De nombreuses actions BDS ont eu lieu dans toute la France, le 27 janvier dernier, à l'appel du CNPJDP pour dénoncer en particulier la complicité du groupe Carrefour, complice de la colonisation, allant jusqu'à distribuer des colis aux soldats de l'armée d'occupation. A Massy, 200 personnes se sont réunies devant le siège social de l'entreprise avec prises de paroles des organisations participantes dont notre parti, finissant par un happening, allongées au sol au son de bombardements. A Carcassonne, une trentaine de personnes ont décoré le rond-point d'entrée sur la zone commerciale Carrefour de slogans pour la Palestine, collant des étiquettes sur les caddies et produits et distribuant des tracts aux voitures. A Paris, à l'appel du collectif unitaire du 13^e arrondissement, militants et étudiants, dont pour certains c'est le premier engagement dans un combat politique, ont occupé deux heures durant l'esplanade devant un Carrefour City, distribué des tracts et discuté avec les clients. A Pau, 300 personnes ont

manifesté devant la préfecture et une conférence de l'UJFP sur le mouvement BDS était organisée dans la ville proche de Billière. A Tours, la mobilisation hebdomadaire s'est déplacée à l'hypermarché Carrefour local, comme à Toulouse. Ces actions ont aussi été l'occasion de faire signer des centaines de cartes postales éditées par le Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, cartes qui s'adressent au président de la République pour exiger un cessez-le-feu et des sanctions contre Israël.

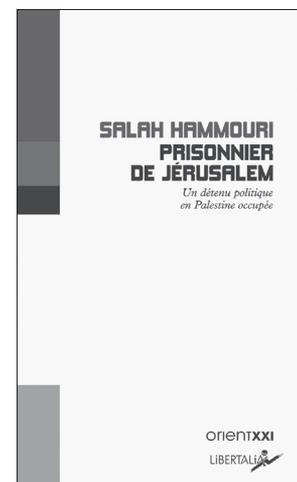
Les actions BDS peuvent aussi être portées dans le cadre professionnel. Ce mois-ci, KM3NeT, une grande collaboration scientifique européenne qui avait accepté en son sein l'Université d'Ariel installée dans les colonies, a voté son éviction sous la pression d'étudiants et chercheurs, 80 d'entre eux signant un texte refusant toute coopération avec des instituts ou individus participant à la colonisation. Nombreux sont les accords académiques ou commerciaux illégaux qu'il faut dénoncer et faire annuler.

Nous devons continuer de soutenir et lancer ce type d'initiatives, en inventer d'autres, porter la lutte partout, sur les marchés, les lieux de travail, avec les amis, les voisins, la famille, pour élargir encore le front de soutien au Peuple Palestinien et isoler toujours plus Israël jusqu'à ce que des sanctions soit prises. ★

Prisonnier
de Jérusalem

Un détenu politique en Palestine occupée

De Salah Hammouri aux Editions Libertalia.



Né en 1985 à Jérusalem, Salah Hammouri est franco-palestinien, avocat militant de l'association ADDAMEER pour la défense des droits des prisonniers palestiniens. Il a passé plus de dix ans dans les prisons israéliennes, d'abord condamné à tort par un tribunal militaire, puis emprisonné sous le régime de la détention administrative (sans inculpation, ni procès).

En décembre 2022, le gouvernement israélien signé l'ordre de déportation de Salah Hammouri vers la France, créant un précédent inquiétant. Dans le récit de son combat politique, il raconte la vie carcérale des détenus palestiniens et souligne l'importance de la solidarité internationale.